



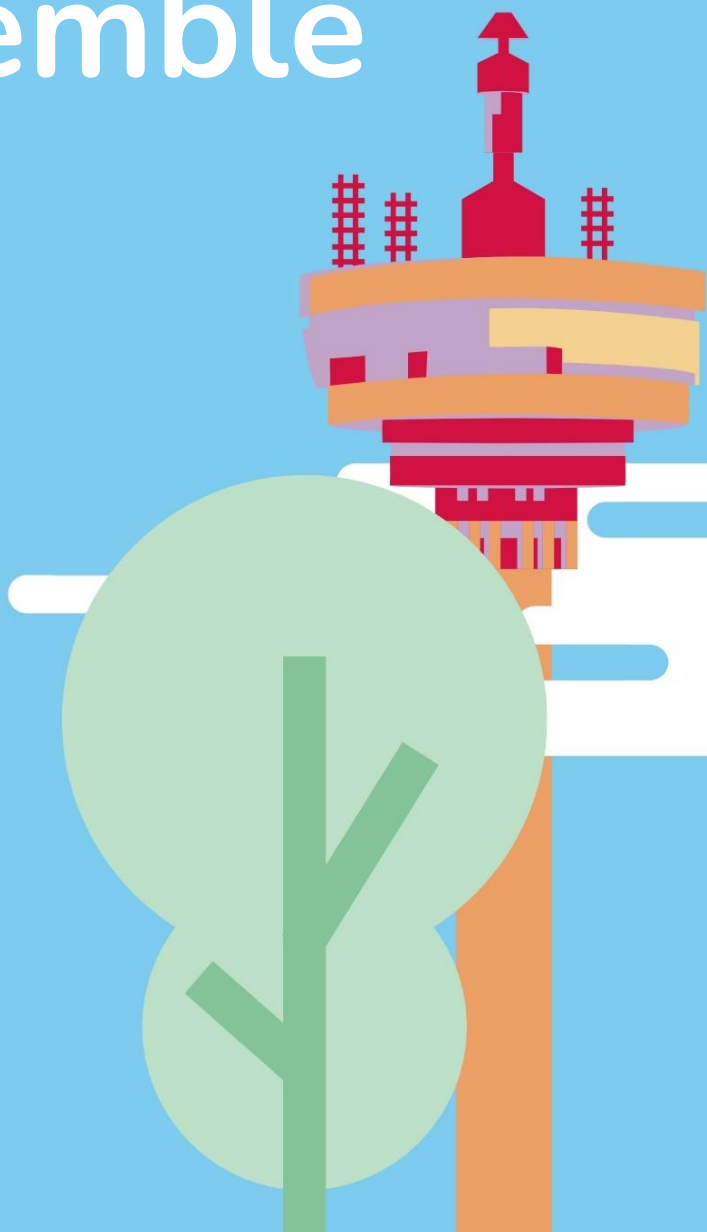
Est
Ensemble
Grand Paris

Pour le climat
et la justice sociale!

Révision du Plan Climat Air Énergie Territorial d'Est Ensemble

Bilan de la
concertation préalable

2022



Sommaire

GLOSSAIRE	4
1 INTRODUCTION	5
2 CONTEXTE	6
Présentation du territoire	6
Présentation d'Est Ensemble	7
Diagnostic réglementaire et enjeux principaux	8
3 LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	14
Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial ?	14
Le PCAET d'Est Ensemble adopté en 2017	15
Le bilan à mi-parcours du PCAET	16
Les modalités de révision du PCAET	17
4 Les modalités de la concertation préalable	19
Une concertation préalable sous l'égide de garants désignés par la CNDP	19
Le calendrier général de la concertation préalable	19
5 La première étape de la concertation : la convention citoyenne pour le climat et la biodiversité	23
La Charte de la Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité	27
6 La deuxième étape de la concertation : les rencontres publiques	31
Présentation générale	31
Modalités d'organisation	31
Tableau récapitulatif de la participation	34
Synthèses des contributions	37

7	Les étapes ultérieures	51
	Conclusions et bilans de la concertation	51
	Rédaction du PCAET	51
	Remerciements	51

GLOSSAIRE

ALEC – MVE : Agence Locale de l'Énergie et du Climat – Maîtrisez votre Énergie

CNDP : Commission nationale du débat public

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

EnR : Énergies renouvelables

ENR&R : Énergies renouvelables et de récupération

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

EPT : Établissement public territorial

GES : Gaz à effet de serre

ICU : Ilot de chaleur urbain

LOM : Loi d'orientation des mobilités

LTECV : Loi de transition énergétique pour la croissance verte

MGP : Métropole du Grand Paris

MRAE : Mission régionale de l'évaluation environnementale

NOTRe : Nouvelle organisation territoriale de la République

OMS : Organisation mondiale de la santé

PCAEM : Plan climat-air-énergie métropolitain

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PEMD : Produits équipements, matériaux et déchets

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PPVE : Participation du public par voie électronique

PREPA : Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

PRU : Projet de renouvellement urbain

RE2020 : réglementation environnementale 2020

SDRIF : Schéma directeur de la région Ile-de-France

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SNBC : Stratégie nationale bas-carbone

TVB : Trame Verte et Bleue

ZAC : Zone d'aménagement concerté

ZFE : Zone à faibles émissions

1 INTRODUCTION

Est Ensemble a adopté par délibération du conseil territorial du 29 juin 2021 le lancement de la révision de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), document stratégique visant à renforcer la lutte contre le dérèglement climatique. Ce document cadre de la collectivité doit être révisé tous les 6 ans.

Sa révision doit répondre aux exigences des articles L 5219-5 du code général des collectivités territoriales et L 229-26, L 121-15 à L 121-21, R 229-51 à R 229-56 du Code de l'environnement et se déroule en 4 phases (diagnostic, stratégie territoriale, programme d'actions, dispositif de suivi et d'évaluation). Elle inclut a minima une concertation préalable ainsi qu'une consultation du public par voie électronique.

Afin d'assurer la qualité et la transparence des différents temps de concertation, Est Ensemble a choisi de réaliser la concertation préalable à la révision de son PCAET sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a missionné le 5 mai 2021 deux garants, Marie-Claire Eustache et Alain Rotbardt.

La concertation préalable s'est déroulée en deux étapes, échelonnées entre octobre 2021 et décembre 2022.

La première étape de la concertation a consisté en l'organisation de la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité qui a abouti à l'adoption d'une « Charte de la convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité » composée de 217 propositions construites autour de 7 axes. La charte a été présentée officiellement aux élus d'Est Ensemble le 16 février 2022. Le Conseil territorial du 24 mai a pris des engagements par rapport aux propositions formulées dans la charte afin de développer l'action de l'établissement public territorial en faveur du climat et de la biodiversité.

La deuxième étape de la concertation a eu lieu du 4 octobre au 8 décembre 2022 sous forme de micro-trottoirs, de débats mobiles, de réunions publiques et d'ateliers thématiques, qui ont permis d'élargir la concertation aux parties prenantes du territoire (citoyens, institutions, associations, entreprises) afin de fixer pour le territoire des objectifs climatiques ambitieux et enrichir les propositions de la Convention citoyenne.

Le présent rapport propose un bilan de la concertation préalable, rappelant les modalités de concertation et les enjeux soumis à la concertation, ainsi que les propositions issues des différentes rencontres organisées avec les parties prenantes du territoire. Ces propositions nourriront le programme d'actions du nouveau PCAET d'Est Ensemble.

2 CONTEXTE

Présentation du territoire

Le territoire d'Est Ensemble s'étend sur une surface de 3 850 hectares dans le département de la Seine-Saint Denis en région Ile-de-France. Avec une population de 426 389 habitants, il regroupe neuf villes : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

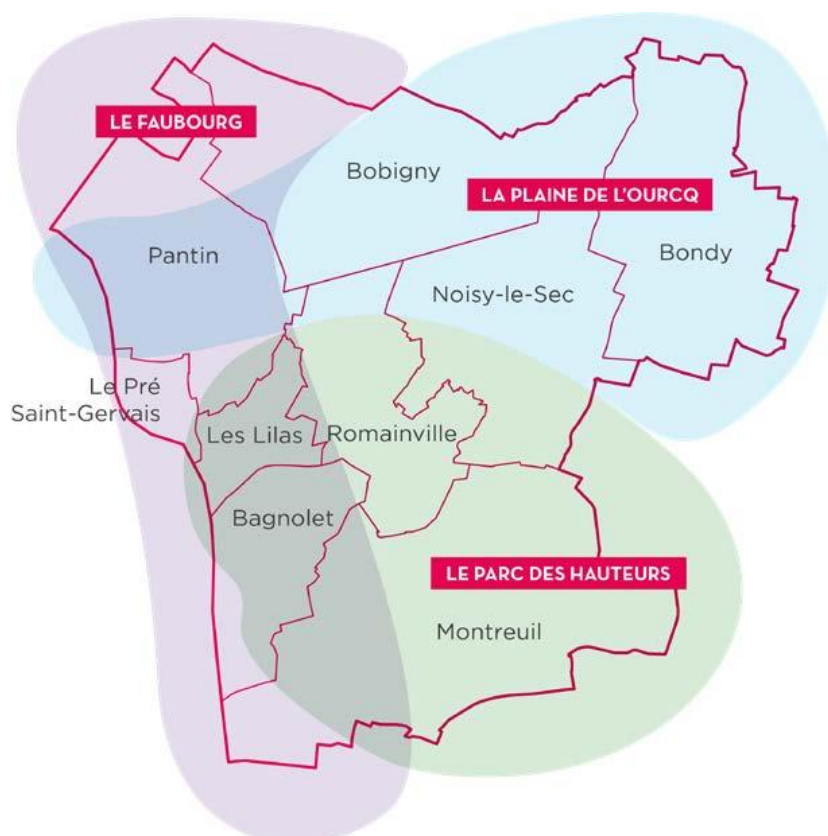


Figure 1 Les territoires d'entraînement d'Est Ensemble et les limites administratives de ses communes

Le développement du territoire d'Est Ensemble est structuré autour de 3 territoires d'entraînement qui totalisent plus de 1 800 000m² constructibles :

- La Plaine de l'Ourcq : marqué par son passé industriel et logistique, ce territoire se tourne vers le canal de l'Ourcq, à la fois élément paysager atypique et lieu de promenade. Au cœur d'un réseau de transport dense à venir, cet espace offre un potentiel de mutation exceptionnel pour dessiner une ville durable, attractive et ouverte sur l'économie et le commerce de demain sur près de 200 hectares.
- Le Parc des Hauteurs : situé sur le plateau de Romainville, ce territoire d'une centaine de mètres d'altitude se caractérise par des rues en pente, une ceinture de forts défensifs construits au XIXe siècle, et de grands parcs aménagés sur d'anciennes carrières de gypse. Le projet proposé est une stratégie innovante de mise en valeur et en synergie de ces espaces afin de constituer à terme un archipel unique de 300 hectares d'espaces verts publics. Il

traverse les villes de Bagnolet, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville, en intégrant également Paris, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois.

- Le Faubourg : comprenant la première couronne parisienne de Pantin à Montreuil, cet espace est marqué par une forte diversité d'activités et par la présence importante d'un habitat indigne ou insalubre. Il est composé de quartiers animés, mélangés, combinant petites usines, locaux d'activités, habitat collectif privé et social, et de petites maisons, commerces, restaurants. Territoire de contrastes, il mêle des populations très variées et de nombreuses polarités économiques et d'échanges.

Présentation d'Est Ensemble

Créée en 2010, la Communauté d'agglomération Est Ensemble est le fruit de l'ambition commune des élus de neuf villes de Seine-Saint-Denis. Au 1^{er} janvier 2016, elle est devenue l'Établissement public territorial (EPT) Est Ensemble. Dès 2010, les grands principes fondateurs ont été de faire d'Est Ensemble un territoire de projets avec un objectif politique ambitieux : construire un territoire populaire, écologique et solidaire, ouvert sur le monde.

Est Ensemble est un acteur-clé de la métropole francilienne. Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville ont adopté un pacte territorial qui a identifié 3 grands défis pour l'avenir du territoire :

- Proposer à chacun les conditions de l'émancipation et du bien vivre
- Relever le défi du rayonnement et de l'attractivité du territoire
- Faire d'Est Ensemble une éco-agglomération.

Depuis sa création, l'administration s'est progressivement structurée, à la fois par des recrutements externes et par l'accueil d'agents transférés des villes fondatrices. Est Ensemble est passé de 115 agents en 2011 à 1 253 agents aujourd'hui, répartis sur 62 équipements.

L'EPT couvre l'ensemble du territoire en offre de services de proximité, dans toutes ses compétences : conservatoires, maisons de l'emploi, bibliothèques, médiathèques, pépinières d'entreprises, piscines, cinémas, points d'accès au droit, centres techniques, parcs et espaces verts...

Les compétences d'Est Ensemble

Les compétences d'Est Ensemble sont règlementées par le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015.

Concrètement, ces compétences se traduisent dans la gestion d'un riche patrimoine culturel et infrastructurel ainsi que dans la coordination de plusieurs projets d'aménagement et des politiques structurantes qui dessinent le développement du territoire :

- **Est Ensemble** agit pour unifier l'offre de services publics à l'échelle du territoire et gère :
 - 8 conservatoires et un auditorium, 13 bibliothèques-médiathèques, 6 cinémas et 12 piscines.
 - 3 grands parcs urbains : le Bois de Bondy, le Parc des Beaumonts à Montreuil, et le Parc des Guillaume à Noisy-le-Sec.
 - 3 maisons de l'emploi, des équipements d'accès au droit.
 - De grands services urbains, en direct ou en délégation (eau, assainissement, déchets, propreté - pour les corbeilles de rue et les tas sauvages -).

- Une pépinière d'entreprises et un centre de ressources pour les métiers d'art (la Maison Revel).
- Est Ensemble agit pour la cohésion sociale et territoriale
 - Signature du premier contrat de ville d'Île-de-France, qui engage Est Ensemble, l'État et de nombreux partenaires dans le financement d'un ensemble d'actions concertées pour les quartiers en difficulté. Un Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi communautaire.
 - Près de 4 000 logements privés bénéficiant de dispositifs incitatifs d'amélioration ou de résorption de l'indignité.
 - Accompagnement de projets d'envergure engagés par les Villes : l'auditorium de Bondy, les futurs conservatoires (Pré-Saint-Gervais et Pantin), la construction de la bibliothèque des Courtilières à Pantin, la piscine des Hauts-de-Montreuil etc...
- Est Ensemble agit pour le développement durable et l'innovation sociale et économique
 - Accompagnement de toutes les entreprises et des filières stratégiques où qu'elles soient sur le territoire (Schéma de développement économique, pépinières d'entreprises, trophées de l'économie verte).
 - Définition des politiques en faveur d'un territoire écologique, populaire et solidaire, au travers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, du Programme Local de l'Habitat, du Plan Climat-Air-Energie Territorial, du Plan Economie Circulaire, et du Plan Zéro Déchets...

Contrat de ville 2015-2020

Le 28 mai 2015, Est Ensemble, ses neuf villes membres, l'Etat et de nombreux partenaires dont le Conseil régional et le Conseil départemental ont signé un « Contrat de ville » qui cible 21 quartiers à enjeux, identifiés comme nécessitant le déploiement de politiques de cohésion urbaine et de solidarité et une mobilisation accrue des leviers et politiques de droit commun.

Pour en savoir plus : [Contrat de Ville et renouvellement urbain | Est Ensemble \(est-ensemble.fr\)](#)

Diagnostic réglementaire et enjeux principaux

Le diagnostic territorial est le point de départ de la co-construction du PCAET d'Est Ensemble. Il permet de dégager les principaux enjeux locaux en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), d'énergie, de qualité de l'air et de vulnérabilité au changement climatique.

Pour ce faire, Est Ensemble a voulu s'engager dans une démarche plus globale en réalisant des études complémentaires aux diagnostics réglementaires, portant sur :

- La planification énergétique territoriale,
- La qualité de l'air et les impacts sociaux de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine,
- La vulnérabilité du territoire en particulier face aux îlots de chaleur urbains,
- Le développement d'un outil cartographique de visualisation des enjeux énergétiques du territoire.

Les principaux résultats issus de ces diagnostics ont été partagés lors des rencontres organisées dans le cadre de la concertation préalable. Les rapports complets ainsi que les synthèses des études sont disponibles sur le [site d'Est Ensemble](#) dans le volet « Le plan climat air énergie territorial ».

Des émissions de gaz à effets de serre (GES) en baisse mais conséquentes

Les émissions cadastrales de GES du territoire s'élèvent en 2018 à 866 kt_{eq}CO₂ (scope 1 et 2), en baisse de 21% depuis 2005. Le secteur résidentiel reste le premier émetteur (43%) suivi par le tertiaire (27%), les transports routiers (21%) et l'industrie (9%), comme l'indique la Figure 2.

Bilan Carbone cadastral lié aux activités d'Est Ensemble (Scopes 1&2)

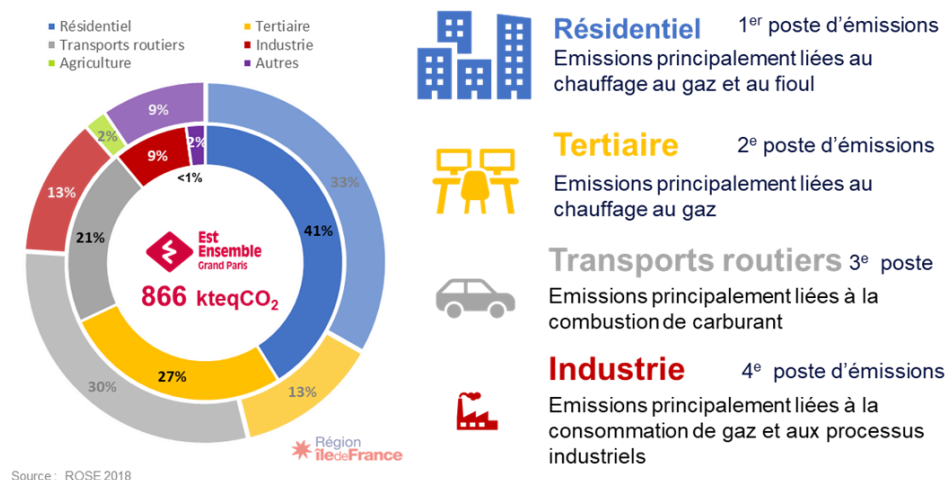


Figure 2 - Bilan carbone cadastral lié aux activités de l'EPT

Pour souligner la responsabilité collective dont il faut faire preuve en matière de lutte contre le changement climatique, un Bilan Carbone Territorial présenté dans la Figure 3 a été établi. Il tient compte des émissions indirectes causées en dehors des limites d'Est Ensemble par les activités locales.

Cette approche met en exergue l'importance des émissions issues des activités de construction (bâtiments, routes, infrastructures ...), qui tiennent la première position dans les émissions du territoire. Viennent ensuite celles générées par la réponse aux besoins en alimentation, aux transports de visiteurs et à l'acheminement des marchandises consommées sur le territoire d'Est Ensemble.

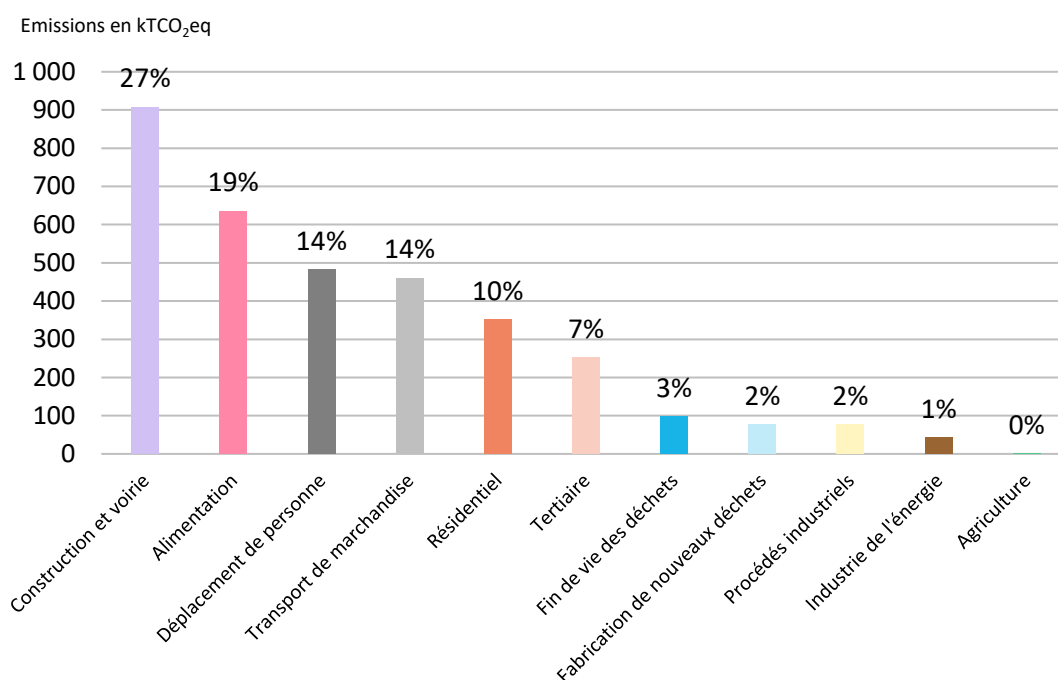


Figure 3 - Bilan Carbone Territorial

Une qualité de l'air en voie d'amélioration

La qualité de l'air constitue un enjeu majeur de santé publique dans les grandes métropoles. Aujourd'hui, **9% de la population d'Est Ensemble respire un air qui ne respecte pas les normes de qualité de l'air pour les oxydes d'azote (NO_x)**. Néanmoins, les émissions de polluants atmosphériques d'Est Ensemble diminuent dans presque tous les secteurs conformément aux objectifs nationaux. Rapportées à l'habitant, elles sont globalement inférieures aux valeurs constatées en moyenne à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Les émissions de particules fines (PM₁₀, PM_{2,5}) et d'oxydes d'azote (NO_x) représentent les principaux enjeux de qualité de l'air sur le territoire d'Est Ensemble et pour la métropole.

Les émissions de particules fines (PM₁₀, PM_{2,5}) proviennent surtout du secteur résidentiel, particulièrement de l'usage du bois pour le chauffage. Viennent ensuite les activités de construction (bâtiments, routes et infrastructures), dont les émissions sont en forte croissance (+46% entre 2005 et 2018). Enfin, le transport routier est également un fort contributeur. Néanmoins, les PM₁₀ ont vu leurs émissions diminuer de 22% entre 2005 et 2018, tandis que les PM_{2,5} ont diminué de 34% sur la même période.

Les émissions de NO_x sont majoritairement issues du trafic routier à hauteur de 48%Erreur ! Source du renvoi introuvable.. Ce secteur connaît toutefois une réduction notable de ses émissions sur les quinze dernières années (-55% sur 2005-2018). Viennent ensuite les activités du résidentiel (19%) et du tertiaire (14%). Entre 2005 et 2018, les oxydes d'azote ont diminué de 45%.

Un potentiel limité de séquestration carbone à préserver et renforcer

La séquestration carbone est généralement faible sur un territoire urbanisé tel que celui d'Est Ensemble (seulement **15% d'espaces végétalisés**). La séquestration brute par les sols et les végétaux du territoire s'élève à 1 300 tCO₂/an. Cependant, en tenant compte de l'impact du changement d'affectation des terres (l'artificialisation des sols déstocke du carbone), **la séquestration nette tombe à 670 tCO₂/an**, soit un potentiel d'absorption inférieur à 0,1% des émissions de GES du territoire.

Une consommation énergétique toujours dépendante des énergies fossiles sur un territoire exposé à la précarité énergétique

La consommation énergétique annuelle d'Est Ensemble s'élève à **5 200 GWh soit 12 MWh/habitant** (inférieur à la moyenne de la Métropole du Grand Paris). Les consommations reposent majoritairement sur le **gaz naturel (44%) et l'électricité (32%)** (Figure 4). Viennent ensuite les produits pétroliers (17%, dont les trois quarts proviennent du secteur du trafic routier), le chauffage urbain (5%) et le bois (2%, uniquement pour le chauffage résidentiel).

La consommation d'énergie est globalement en baisse (-11% entre 2005 et 2018 malgré la croissance de la population), mais **les consommations du secteur tertiaire augmentent et celles du résidentiel stagnent sur la dernière décennie**. Or ce sont les deux principaux secteurs de consommation (respectivement 43% et 37% des consommations).

Le secteur résidentiel est le principal enjeu, d'autant que **32% des ménages d'Est Ensemble sont en situation de précarité énergétique** (contre près de 15% en moyenne pour la Métropole du Grand Paris).

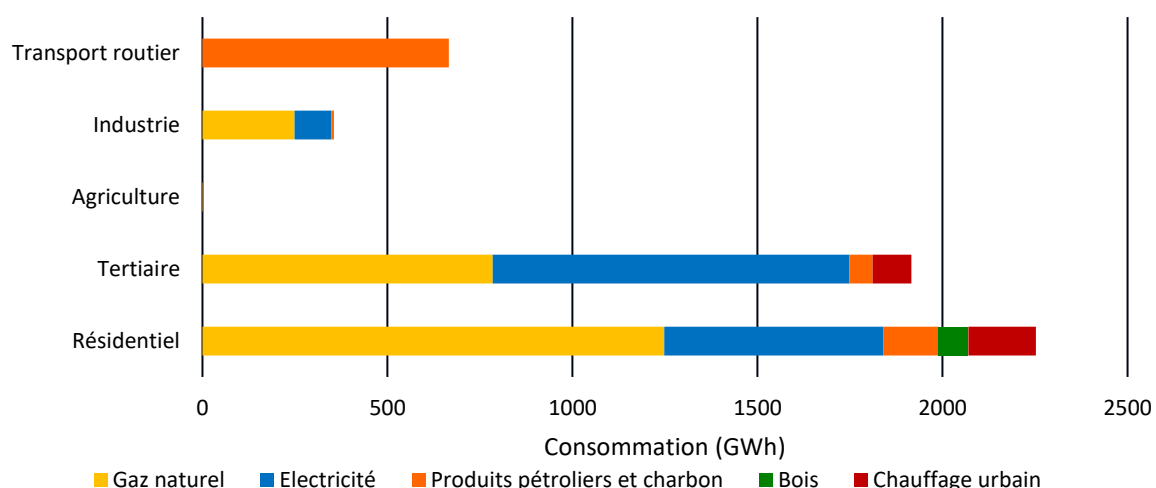


Figure 4 - Répartition des consommations électriques par secteurs et énergie

Une transition des réseaux d'énergie à poursuivre

La densité de population d'Est Ensemble rend le territoire propice au développement des réseaux de chaleur. **Quatre réseaux existent aujourd'hui et un autre est en développement** (Figure 5). La production totale d'énergie pour alimenter ces réseaux est d'environ 320 GWh dont **280 GWh à destination des communes d'Est Ensemble** (le réseau YGEO est également présent sur la commune de Rosny-sous-Bois). Le territoire est moins pourvu en réseaux de chaleur que la moyenne métropolitaine, le **chauffage urbain pesant pour 5% des consommations énergétiques d'Est Ensemble** hors transport contre 10% pour la Métropole du Grand Paris.

En 2018, les **énergies fossiles étaient majoritaires** dans le mix énergétique global des réseaux de chaleur, avec 55% de la production provenant du gaz et 6% provenant du fioul. Les énergies renouvelables complètent le mix énergétique avec tout d'abord le bois (33%), la géothermie (6%) puis l'aérothermie (1%, par utilisation d'une pompe à chaleur ou PAC). **Ces chiffres soulignent un besoin de verdissement des réseaux déjà en cours** avec la création du réseau géothermique Pantin - Les Lilas – Le Pré Saint Gervais et l'extension du réseau de Bobigny, sous le nom Genyo, avec un passage à la géothermie.

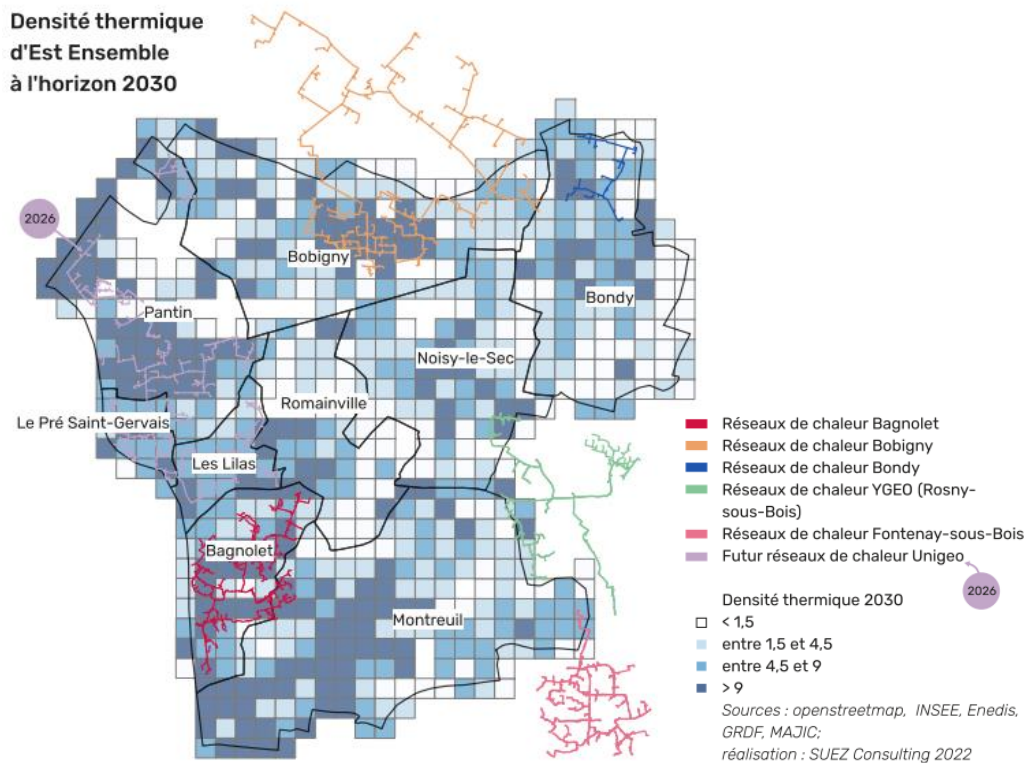


Figure 5 - Carte des réseaux de chaleur urbains sur le territoire

La production actuelle d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R)

La production d'EnR&R à Est Ensemble est encore très faible et **couvrait en 2018 moins de 4% des consommations énergétiques du territoire (environ 200 GWh)** soit un peu moins que la moyenne de la Métropole du Grand Paris. **La principale source d'EnR&R à Est Ensemble est le bois énergie**, en chaufferie ou pour des usages individuels, qui compte pour 90% de la production. Cette énergie émet très peu de GES mais peut rejeter des quantités importantes de polluants atmosphériques, surtout en usage individuel. Elle provient de **bois nécessairement importé de territoires voisins**.

Le reste de la production est assuré par la **géothermie (8%)** qui alimentait seulement un réseau de chaleur en 2018 (mais un deuxième en 2021), l'aérothermie utilisée dans ce même réseau de chaleur et le solaire (thermique et photovoltaïque).

L'objectif de la Métropole du Grand Paris est d'atteindre en 2050 60% d'énergies renouvelables et de récupération dans l'énergie consommée, dont 30% d'origine locale.

Un fort potentiel de développement des EnR&R

Le potentiel de développement des énergies renouvelables d'Est Ensemble s'élève à près de 2 800 GWh/an, soit 54% des consommations de 2018 du territoire (Figure 6).

Ce gisement d'EnR&R repose principalement sur le **fort potentiel géothermique du territoire**. Par sa situation géographique et son tissu urbain, Est Ensemble est propice au développement de cette

énergie, pour l'alimentation de réseaux de chaleur ou directement hors-réseau. **Le potentiel de géothermie de surface est estimé à plus de 2 000 GWh/an.**

Le solaire est la seconde énergie au plus grand potentiel EnR&R, et le seul potentiel de production d'électricité sur le territoire. Son potentiel, utilisable selon les bâtiments en photovoltaïque, thermique ou les deux, s'élève à 280 GWh/an. La **récupération de chaleur fatale** d'industries, de datacenters et des eaux usées présente un potentiel estimé à 130 GWh. La **production de biogaz** du territoire dépend de la production de déchets alimentaires par les ménages et le secteur de la restauration (et dans une moindre mesure des boues d'épuration). Son potentiel est actuellement estimé à environ 50 GWh/an. Le **bois énergie** est l'énergie renouvelable la plus consommée actuellement sur le territoire, mais le bois brûlé est importé. Le potentiel de production locale d'énergie par le bois est de seulement 6 GWh, en supposant la valorisation énergétique du bois collecté en déchetterie.

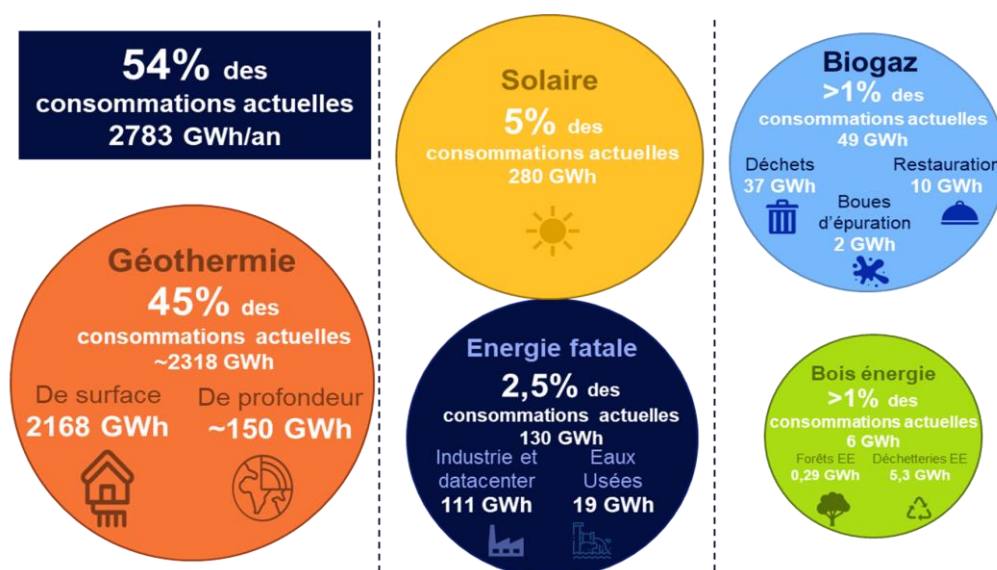


Figure 6 - Potentiel d'EnR&R sur le territoire de l'EPT

Un territoire exposé au changement climatique

La température moyenne devrait augmenter entre +0,7°C et +2,6°C sur le territoire d'ici le milieu de siècle, avec jusqu'à 6 jours de forte chaleur de plus par an.

Les principaux risques identifiés sur le territoire d'Est Ensemble sont le **risque de canicule et celui de mouvements de terrain** (niveau de risque « moyen à fort »). **Les inondations, les tempêtes et les risques sanitaires** sont également des risques importants pour le territoire (niveau de risque « moyen »). Les tensions sur l'eau se situent à l'heure actuelle à un niveau « faible ».

Face au réchauffement climatique, les **îlots de chaleur urbains** associés aux canicules sont un défi pour tout territoire urbanisé. Une étude des îlots de chaleur urbains d'Est Ensemble a été menée durant l'été 2021 pour approfondir cet enjeu et identifier les leviers d'actions du territoire. Elle est accessible sur le [site d'Est Ensemble](#).

La prise en compte de ces risques doit se faire sur tous les enjeux d'Est Ensemble. **La population du territoire, précaire et urbaine et avec une part importante de personnes vulnérables, est évidemment la première concernée par ces risques.** Les risques identifiés affectent également les milieux naturels, le bâti, les réseaux et les activités économiques du territoire.

3 LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document stratégique qui permet de planifier et coordonner la transition écologique sur le territoire. Ce document cadre vise à atténuer les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire, améliorer la qualité de l'air, réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables, et à lutter contre les effets du changement climatique.

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 a rendu obligatoire l'élaboration d'un PCAET pour les territoires métropolitains. Le PCAET est mis en œuvre pour une durée de 6 ans et son contenu est fixé par la loi (articles R. 229-51 à R. 229-56 du Code de l'environnement).

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le PCAET doit être compatible avec le PCAEM (Plan Climat Air Energie Métropolitain), adopté le 12 novembre 2018, qui fixe une feuille de route jusqu'en 2050 pour organiser la transition écologique au sein de la Métropole du Grand Paris.

Il se compose des éléments suivants :

- Un diagnostic climat air énergie qui détermine les enjeux du territoire ;
- Une stratégie et des objectifs territoriaux ;
- Un programme d'actions ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le diagnostic territorial permet de dégager les enjeux du territoire en matière de pollution atmosphérique, de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, et de vulnérabilité aux effets du changement climatique.

Quant à la stratégie territoriale, elle identifie les priorités et les objectifs de l'établissement ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Le Plan Climat-Air-Energie Métropolitain (PCAEM)

Le PCAEM a pour objectif de faire converger l'action des 131 communes de la Métropole du Grand Paris en faveur de la résilience climatique, de la transition énergétique et de la qualité de l'air en favorisant les synergies et en promouvant les actions locales et métropolitaines. Cette ambition s'articule autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- Accroître la résilience de la Métropole face aux effets du changement climatique ;
- Assurer une qualité de l'air conforme aux seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- Réduire massivement les consommations énergétiques ;
- Développer massivement la production locale des énergies renouvelables et de récupération.

Le PCAET d'Est Ensemble doit comprendre un programme d'actions permettant, dans ses domaines de compétences, de participer au respect des objectifs fixés par le PCAEM. Le PCAET est soumis à avis au conseil de la Métropole du Grand Paris.

Pour plus d'information :

<https://www.metropolegrandparis.fr/fr/plan-climat-air-energie-metropolitain-76>

- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- Adaptation au changement climatique.

Cette stratégie est élaborée et déclinée dans un programme d'actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques. Il comprend les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics visés.

Le PCAET intègre en outre un dispositif de suivi et d'évaluation. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Tout au long de son élaboration, le PCAET fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (ESS) qui permet de limiter les incidences négatives de sa mise en œuvre sur l'environnement (article R. 122 – 17 du Code de l'environnement). Elle est constituée d'un état initial de l'environnement et de ses perspectives d'évolution, d'une analyse des incidences de la mise en œuvre du PCAET, d'une justification des choix retenus au regard de leurs incidences et d'un dispositif de suivi. Elle contribue en outre à la bonne information du public et facilite sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET. Cette évaluation donne lieu à un rapport sur les incidences environnementales (article R122-20 du Code de l'environnement).

Le PCAET d'Est Ensemble adopté en 2017

Dès sa création en 2010, Est Ensemble s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Face à l'urgence climatique, le PCAET constitue une réponse locale aux enjeux du changement climatique et une opportunité pour engager concrètement le territoire d'Est Ensemble dans la transition écologique.

Ce document fixe les grandes orientations stratégiques de la politique de transition écologique du territoire (réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), diminution des consommations d'énergie, qualité de l'air et adaptation du territoire au changement climatique) et vise l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris :

- Neutralité carbone à l'horizon 2050 (soit une division à minima par 6 des émissions de GES),
- - 40% de consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012 d'ici à 2030,
- + 33% d'énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique en 2030.

Adopté en février 2017, le PCAET d'Est Ensemble a été élaboré avec les villes et acteurs du territoire. Il fait suite à une phase de diagnostic réalisée en 2013-2014 qui a servi à identifier les enjeux climat-air-énergie du territoire. En 2015, ce diagnostic a été partagé lors d'une concertation intitulée « Parlons Climat » qui a permis de recueillir plus de 160 propositions d'actions des acteurs du territoire (habitants, associations, agents et élus du territoire, entreprises...). Près de 450 personnes ont directement participé à cette concertation dont les contributions sont consignées dans un « livre blanc de la concertation ». L'ensemble des documents produits dans le cadre de cette démarche est

disponible sur le site internet d'Est Ensemble : <https://www.est-ensemble.fr/le-plan-climat-air-energie-territorial>.

Le PCAET d'Est Ensemble adopté en 2017 comprenait 43 actions. Après une mise à jour dans le cadre de la démarche Cit'ergie en 2019 (v. section 2.4.1 ci-dessous), il contient aujourd'hui 54 actions réparties en 8 orientations stratégiques, chacune déclinées en objectifs :

Orientation 1 : Aménager un territoire capable de relever le défi du changement climatique

- Objectif 1 : Intégrer la transition énergétique dans l'aménagement du territoire
- Objectif 2 : Rafraîchir la ville en intégrant l'eau et la biodiversité

Orientation 2 : Permettre à tous de se déplacer en polluant moins

- Objectif 1 : Favoriser les transports en commun et les modes actifs
- Objectif 2 : Limiter les émissions polluantes liées au transport de marchandises
- Objectif 3 : Définir une politique de lutte contre la pollution atmosphérique

Orientation 3 : Agir contre la précarité et la dépendance énergétique des ménages

- Objectif 1 : Accompagner les ménages en précarité énergétique et améliorer le repérage
- Objectif 2 : Encourager la transition énergétique de l'ensemble du parc de logements

Orientation 4 : Soutenir la croissance verte et l'économie circulaire

- Objectif 1 : Participer au développement des éco-activités
- Objectif 2 : Développer l'économie circulaire, le réemploi et le compostage

Orientation 5 : Développer les énergies renouvelables et locales

- Objectif 1 : Favoriser l'émergence des réseaux de chaleur
- Objectif 2 : Développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire

Orientation 6 : Rendre les citoyens acteurs de la transition énergétique de leur territoire

- Objectif 1 : Sensibiliser les habitants aux enjeux de l'énergie et du climat

Orientation 7 : Rendre exemplaire l'administration d'est ensemble

- Objectif 1 : Réduire l'empreinte carbone des déplacements quotidiens des agents
- Objectif 2 : Améliorer la performance énergétique des bâtiments
- Objectif 3 : Réduire les consommations d'eau
- Objectif 4 : Réduire les émissions de GES liées aux achats publics

Orientation 8 : Engager et coordonner la politique de transition énergétique du territoire

- Objectif 1 : Animer la transition énergétique du territoire
- Objectif 2 : Mobiliser les financements vers la transition énergétique

Le bilan à mi-parcours du PCAET

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 prévoit une évaluation à mi-parcours de chaque PCAET. Elle doit être réalisée au bout de trois ans et est transmise au préfet de région et au Conseil régional. Cette évaluation doit être qualitative et quantitative. Son but est de mieux appréhender les ressorts de l'intervention publique, de rendre compte des résultats et d'ajuster la mise en œuvre du programme d'actions pour les trois prochaines années restantes.

Un bilan à mi-parcours de l'avancement de la mise en œuvre des 8 orientations stratégiques et des 54 actions du PCAET d'Est Ensemble a été réalisé. Les conclusions principales de ce bilan sont les suivantes :

- L'état d'avancement global des actions est de 63 % :
 - 39 % des actions sont achevées
 - 44 % des actions sont toujours en cours
 - 7 % des actions ont été initiées¹
 - 6 % des actions ont été abandonnées.
 - 4 % des actions n'ont pas été débutées
- Toutes les orientations stratégiques composant le PCAET affichent un avancement d'au moins 40 %.
- L'orientation 1 sur l'aménagement du territoire face au changement climatique est la plus avancée avec 88 % d'avancement.
- Les orientations les moins avancées sont les orientations 5 et 3, axées respectivement sur le développement des énergies renouvelables et la lutte contre la précarité et la dépendance énergétique des ménages. Leur état d'avancement est de 42 % et 52 %. Ces orientations et les actions associées seront renforcées dans la révision du PCAET en cours.

Les modalités de révision du PCAET

Est Ensemble a approuvé par délibération du Conseil Territorial du 29 juin 2021 le lancement de la révision de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), document stratégique visant à renforcer la lutte contre le dérèglement climatique et atteindre la neutralité carbone en 2050. Ce document cadre de la collectivité doit être révisé tous les 6 ans.

Sa révision et son élaboration doivent répondre aux exigences des articles L 5219-5 du code général des collectivités territoriales et L 229-26, L 121-15 à L 121-21, R 229-51 à R 229-56 du Code de l'environnement. Elles incluent a minima une concertation préalable ainsi qu'une consultation du public par voie électronique. Le projet de PCAET est soumis à avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), de la Métropole du Grand Paris et du Conseil Régional Île-de-France avant consultation du public.

En complément, le futur PCAET tiendra compte des dernières évolutions législatives :

- Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les plans climats des établissements publics territoriaux (EPT) doivent être conformes au plan climat air énergie de la Métropole (PCAEM) notamment avec celui de la MGP adopté en novembre 2018 ;
- Depuis le 1er janvier 2017, les PCAET sont soumis à une évaluation environnementale systématique et entrent donc dans le champ d'application de la concertation préalable (art. L. 121-16 du Code de l'environnement) et du droit d'initiative ;
- Depuis la loi LOM de décembre 2019, les PCAET doivent intégrer un plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques, dénommé « Plan d'action Air » qui doit être aligné avec le Plan national de Réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA).

¹ Porteur d'actions et interlocuteurs identifiés, démarche de lancement en cours (notification du marché, recherche de financements)

Sur la base d'un diagnostic climat, air, énergie et résilience territorial, une stratégie et un plan de réduction des polluants atmosphériques seront élaborés et déclinés dans un programme d'actions permettant, dans les domaines de compétence du territoire, d'atteindre les objectifs fixés par le plan climat-air-énergie de la métropole. Un dispositif de suivi et d'évaluation sera intégré au PCAET.

4 Les modalités de la concertation préalable

Afin de garantir le succès de la révision du PCAET d'Est Ensemble, il est nécessaire que l'ensemble des parties prenantes coopèrent pour son élaboration et sa mise en œuvre.

Une concertation préalable sous l'égide de garants désignés par la CNDP

Est Ensemble a choisi de réaliser la concertation préalable sous l'égide de la **Commission nationale du débat public (CNDP)** en application des articles L. 121-8, L. 121-9 et L. 121-17.

A cet effet, la CNDP a désigné le 5 mai 2021 deux garants, Marie-Claire Eustache (contact : marie-claire.eustache@garant-cndp.fr) et Alain Rotbardt (contact : alain.rotbardt@garant-cndp.fr), pour assurer la qualité et la transparence des différents temps de concertation.

Les garants jouent un rôle de prescripteurs des modalités de la concertation. Ils veillent à ce que les dispositifs de concertation ne soient ni biaisés ni influencés et à ce que le public dans son ensemble soit informé des modalités et de la durée de la concertation.

Les garants ont accompagné Est Ensemble dans la définition des dispositifs et des méthodes de travail. Ils ont mené une étude de contexte en allant à la rencontre de tous les acteurs concernés afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux souhaitables de soumettre à la concertation.

En outre, ils ont guidé l'équipe projet dans l'élaboration du dossier de concertation afin qu'il respecte le droit à l'information du public, c'est-à-dire les principes d'accessibilité, de transparence, de clarté et de complétude des informations mises à disposition du public.

Pendant la concertation, ils ont assuré son bon déroulement et ont validé les experts auditionnés. Dans le cadre de la première étape de la concertation préalable, ils ont participé au comité des protectrices et protecteurs de la Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité afin de garantir le respect du cadre, l'autonomie de la convention et la transparence du processus de concertation.

Dans le mois suivant la fin de la concertation préalable, ils ont veillé aux suites données via le comité de suivi et ont évalué le processus en dressant un bilan de la concertation.

Le calendrier général de la concertation préalable

En accord avec la CNDP, **la concertation préalable a été structurée en deux temps** entre le 15 octobre 2021 et le 8 décembre 2022. Les deux étapes sont présentées ci-après.

Tableau 1 - Présentation du calendrier et des modalités de la concertation préalable

		Dates	Principe
Phase 1	Convention citoyenne locale pour le climat	18 septembre 2021 au 30 janvier 2022	100 citoyens tirés au sort et représentatifs de la population d'Est-Ensemble, réuni lors de 10 journées de travail pour réfléchir et proposer des solutions concrètes pour l'avenir du territoire.
	Micros-trottoirs et débats mobiles	4 octobre 2022 au 17 octobre 2022	Rencontres sur le territoire pour recueillir l'avis des citoyens moins sollicités par les processus de concertation traditionnels.
Phase 2	Contributions sur le site de la concertation	4 octobre 2022 au 8 décembre 2022	Publication des observations et questions du public ainsi que des réponses d'Est Ensemble sur le site de la concertation.
	Débats d'initiative citoyenne	17 octobre 2022 au 8 décembre 2022	Mise à disposition d'une boîte à outil à destination des citoyens, associations et instances consultatives du territoire pour animer des réunions, diffuser la démarche de concertation du PCAET et faire remonter des pistes d'actions.
	Réunions territoriales	8 novembre 2022 au 14 novembre 2022	Sessions pédagogiques pour informer et former la population aux problématiques climatiques et environnementales et faire remonter les enjeux locaux.
	Ateliers thématiques	17 novembre 2022 au 8 décembre 2022	Opérationnalisation de la stratégie territoriale par les différentes parties prenantes afin de coconstruire un programme d'actions.

Le calendrier prévisionnel de la révision et de la concertation du PCAET d'Est Ensemble ainsi que les chiffres clés de la concertation préalable sont présentés ci-après.

Bilan de la concertation préalable – Révision du PCAET d'Est-Ensemble

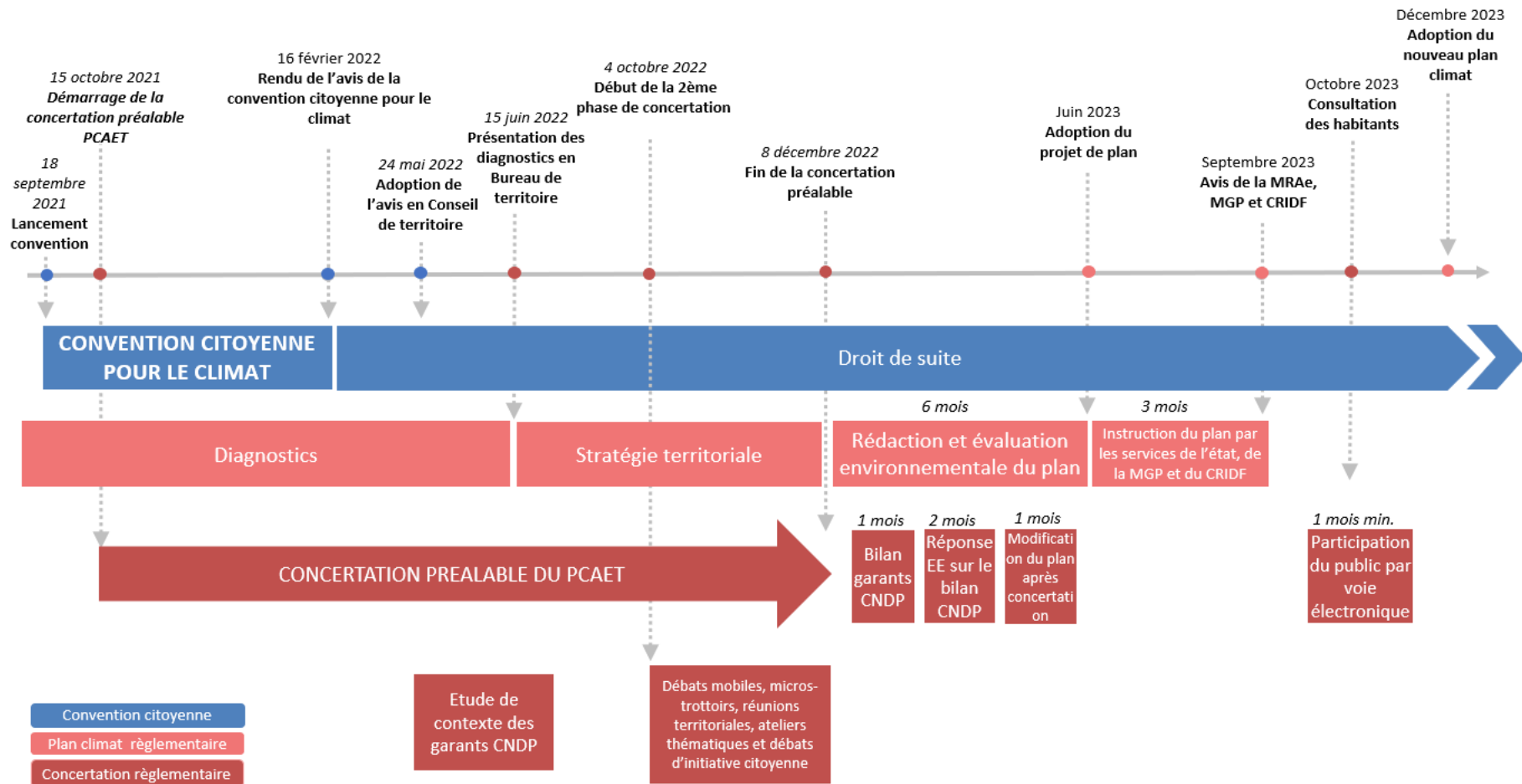


Figure 7 - Calendrier de la concertation préalable

Bilan de la concertation préalable à la révision du PCAET



Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité

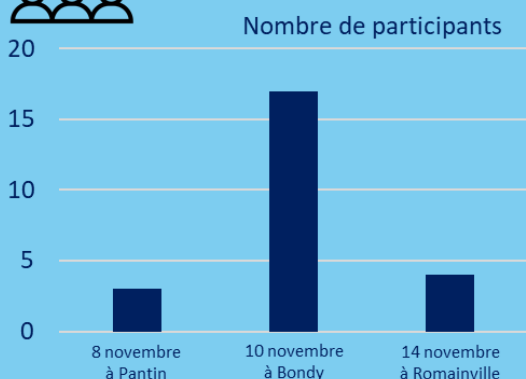
100 citoyens tirés au sort

5 week-ends de travail entre septembre 2021 et janvier 2022

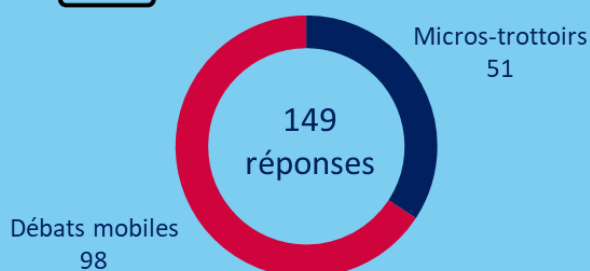
1 charte comprenant 217 propositions construites autour de 7 axes



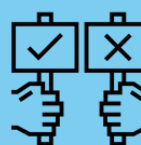
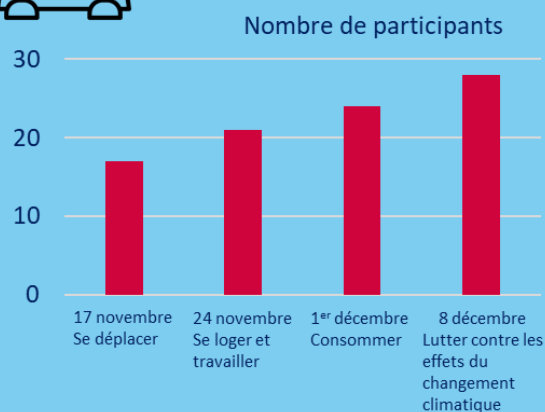
Réunions territoriales



Micro-trottoirs et débats mobiles



Ateliers thématiques



Débats d'initiative citoyenne

1 boîte à outils accessible en ligne

1 formation en ligne à l'utilisation de la boîte à outils, également accessible en ligne

Aucun débat n'a été rapporté



Observations sur le site web

5 remarques/propositions des citoyens

5 La première étape de la concertation : la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité

Pour construire le futur écologique du territoire, Est Ensemble a souhaité impliquer les habitants à travers l'organisation d'une Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité qui a réuni un panel de 100 citoyens représentatifs du territoire. L'objectif : répondre au défi climatique en faisant appel à l'intelligence collective de citoyens.

Pour garantir l'indépendance des citoyens et la légitimité de la démarche, Est Ensemble s'est engagé sur 5 grands principes :

- Un tirage au sort réellement représentatif du territoire,
- Une transparence totale des débats,
- L'exigence que cette assemblée de citoyens co-élabore et produise des propositions sous une forme directement applicable,
- La neutralité des données et informations transmises aux membres de la convention pour éclairer leurs décisions,
- La présentation intégrale des recommandations de la Convention au Conseil territorial

Le mandat de la Convention citoyenne était d'établir une série de mesures concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique dans le respect de la justice sociale et environnementale, en prenant en compte la biodiversité, dans les champs de compétence des villes et d'Est Ensemble.

La durée de la convention, le rythme des sessions et les intersessions

La convention citoyenne s'est déroulée sur 10 journées de travail, réparties en cinq sessions de deux jours, du 18 septembre 2021 au 30 janvier 2022. Les sessions ont eu lieu à l'Hôtel de territoire d'Est Ensemble et se sont déroulées en suivant 3 grandes étapes :

- Une première étape d'interconnaissance, d'introduction du dispositif et de formation des citoyens pour le climat ;
- Une deuxième étape d'audition d'experts et des parties prenantes, de débats et de formulation de propositions en groupes de travail ;
- Une troisième étape de production des mesures, de présentation en plénière et de validation.



Figure 8 - Session de travail n°3 le 20 novembre 2021

Sur la base de l'expérience de la convention citoyenne nationale, une proposition de 5 thèmes de travail a été présentée aux citoyens lors de la première étape :

- Se loger
- Se nourrir et consommer
- Se déplacer
- Travailler et produire
- S'engager pour la transition de son territoire dans un esprit de justice sociale.

Ces thématiques constituaient des socles dont les participants ont pu s'emparer afin d'orienter leurs réflexions et mener leurs travaux. Pour se former sur ces sujets et leurs enjeux, les membres de la Convention ont été accompagnés par différents intervenants pendant toute la durée des travaux :

- **Le comité de pilotage**

Composé d'élus et d'agents d'Est Ensemble, le comité s'est assuré du bon déroulement des travaux du panel, a établi un règlement intérieur et l'a fait respecter. Il a été consulté à chaque étape, a validé le programme des sessions et les choix des intervenants extérieurs.

- **Les animateurs**

Pour mener à bien cet exercice démocratique, Est Ensemble s'est appuyé sur l'expertise d'une agence spécialisée en participation citoyenne. L'équipe a co-élaboré et animé les sessions, facilité les débats et les séances de travail des citoyens. Des facilitateurs volontaires issus des différents services de la collectivité sont également venus prêter main-forte pour contribuer à l'animation et à la distribution de la parole en sous-groupes.

- **Les experts**

Pour former les citoyens, alimenter leurs débats et enrichir leurs réflexions, plus de soixante intervenants ont été invités : universitaires, associations, représentants des services des villes du territoire et d'Est Ensemble.

Entre chaque session, les citoyens ont pu explorer le territoire en participant à des intersessions : alternance de rencontres en présentiel, nouvelles auditions d'experts, visites de sites et événements

numériques. Imaginées comme des événements oxygénant pour les participants, ces intersessions ont été organisées selon des modalités d'investigation coconstruites et adaptées aux besoins d'information des citoyens.

Ils ont notamment pu arpenter les emblématiques Murs à pêches à Montreuil, visiter la Cité Maraîchère – un nouveau lieu dédié à l'alimentation durable à Romainville –, découvrir la géothermie à la chaufferie du Sipperec de Bobigny ou encore échanger avec les équipes de l'agence locale de l'énergie et du climat (ALEC-MVE). En collaboration avec des associations locales, ils ont aussi eu l'occasion de rencontrer les habitants du Praxinoscope, un habitat partagé autogéré en locatif social situé dans le Haut Montreuil ou encore de se rendre dans les locaux de Label Emmaüs, un site de vente en ligne solidaire situé à Noisy-le-Sec.

L'expérimentation « jeunes »

En réponse au constat que la transition démocratique et écologique ne saurait se faire sans les citoyens de demain, Est Ensemble - en partenariat avec l'association Démocratie Ouverte - a souhaité expérimenter des mécanismes innovants pour amener les jeunes et les générations futures à s'exprimer au sein de la Convention citoyenne locale pour le climat.

Cette expérimentation avait pour objectif principal d'innover sur la manière de mobiliser, de s'adresser et de porter la parole des générations futures, un public traditionnellement éloigné des institutions.

La première étape de cette expérimentation s'est déroulée parallèlement à la Convention citoyenne. Une quinzaine de jeunes du territoire ont réalisé un travail prospectif et artistique (impro, vidéo, etc.) dans une logique de coaching. Les objectifs de cette première étape étaient de :

- Présenter les générations futures aux citoyens de la convention ;
- **Enrichir les propositions citoyennes** par les contributions individuelles des jeunes, par leurs projections pour eux et plus largement pour les générations futures ;
- **Construire un témoignage sensible** selon le prisme des générations futures en réaction aux mesures finales proposées ;
- **Partager ce témoignage** devant les citoyens de la convention et les élus du territoire.

La seconde étape de l'expérimentation a démarré à la fin de l'été 2022. Avec l'appui de la DSDEN 93 et l'académie de Créteil, un Défi pour le Climat a été lancé auprès de neuf établissements scolaires du territoire (un par ville). Il visait à permettre aux élèves des collèges et lycées d'Est Ensemble de :

- **Découvrir** les enjeux environnementaux et les problématiques locales posées par la transition écologique à travers des ateliers de médiation scientifique ;
- **S'approprier** les travaux de la Convention citoyenne et se familiariser avec les initiatives innovantes de la démocratie participative ;
- **Agir** concrètement en proposant des initiatives qui seront relayées aux communes membres de l'établissement public territorial Est Ensemble ;
- **Essaimer** sur le territoire afin de faire profiter le plus grand nombre de cette expérience inédite et sensibiliser sur les enjeux écologiques et démocratiques.

Transparence et évaluation du dispositif

La gouvernance de la Convention citoyenne a prévu la constitution d'un groupe de 5 protectrices et protecteurs qui était composé de :

- Marie-Claire Eustache, Architecte urbaniste, co-garante de la CNDP ;
- Alain Rotbardt, Ingénieur expert, co-garant de la CNDP ;

- Matthieu Sanchez, Coordinateur animation centre social et ancien membre de la convention citoyenne pour le climat nationale ;
- Marie-Hélène Bacqué, Professeure des universités en sociologie et urbaniste ;
- Philippe Quirion, Directeur de recherche au CNRS et Président du Réseau Action Climat.



Figure 9 - Le comité des garants et protecteurs

Le rôle des garants et protecteurs a été d'assurer :

- **Une observation active** : participation au processus de préparation, participation aux réunions de concertation, analyse des documents produits.
- **Un rappel du cadre** : rappel des règles de la concertation si nécessaire, soit au cours des réunions publiques, soit en marge de celles-ci et vérification du respect du cadre prévu par tous les participants.
- **Un recours** : intervention à la demande des participants en cas de litige sur le processus de concertation (qualité des comptes-rendus, qualité des échanges, respect du calendrier, respect d'une charte lorsqu'elle existe, etc.)
- **L'autonomie et l'indépendance** : avis et arbitrage des experts mobilisés lors de la convention, alerte de toute immixtion hors de son rôle des élus et des services de l'EPT Est Ensemble et des communes du territoire.

A l'issue de chaque session, ce collège de protectrices et protecteurs a formalisé dans 5 synthèses écrites ses réactions et recommandations concernant le déroulement des sessions passées puis celles à venir. Ces « mots du collège » étaient ensuite mis en ligne sur le site de la Convention citoyenne et envoyé par mail aux conventionnels.

A l'issue des travaux de la Convention, un comité de suivi a été créé afin d'assurer le suivi des recommandations de la Convention citoyenne. Il est composé de protectrices et protecteurs, et de citoyens pour le climat volontaires.

La Charte de la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité



Figure 10 - Les conventionnels ont rendu leur avis aux élus le 16 février 2022

A l'issue de leurs travaux, les 100 citoyens ont formalisé une charte de la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité d'Est Ensemble présentant leur avis, remise et présentée officiellement aux élus le 16 février 2022. La charte contient plus de 200 propositions organisées en 7 thématiques. Découvrez ci-dessous les grandes lignes de l'avis citoyen et quelques-unes de leurs propositions :

A. UN TERRITOIRE VÉGÉTALISÉ, AUX ESPACES VERTS PARTAGÉS ET CONVIVIAUX

Les citoyens de la Convention considèrent qu'il est indispensable de végétaliser beaucoup plus le territoire d'Est Ensemble pour quatre raisons : s'adapter aux pics de chaleurs qui vont être de plus en plus forts et répétés, proposer un cadre de vie de qualité, permettre le développement de davantage de biodiversité sur le territoire et contribuer à la captation de carbone. C'est d'autant plus urgent qu'ils ont constaté une dégradation continue de la biodiversité sur le territoire au fil des dernières décennies. Ils jugent également essentiel d'arrêter de penser la biodiversité en sanctuaire : il faut lui permettre de circuler, en préservant les friches, les mauvaises herbes, les espèces sauvages – aussi petites soient elles. Dès lors, il faut cesser de vouloir tout domestiquer, tout enfermer, tout cloisonner, cesser d'être anthropocentrés et de vouloir dominer les autres espèces. Depuis trop longtemps, l'activité humaine détruit la faune et la flore, il est temps de respecter la vie animale et végétale, pour les générations futures et pour l'avenir de la planète.

Exemples de propositions :

- Développer les jardins partagés, comme des potagers, sur le territoire pour sensibiliser la population tout en créant du lien social
- Généraliser l'arrêt des pesticides dans l'entretien des parcs et des espaces verts
- Végétaliser les bâtiments publics et privés lorsque c'est possible et pertinent
- Faire du Canal de l'Ourcq un espace de sensibilisation sur la biodiversité, les déchets, etc.

B. UN TERRITOIRE SOLIDAIRE QUI S'ENGAGE POUR UN HABITAT RÉNOVÉ ET ÉCO-RESPONSABLE

Sur le territoire d'Est Ensemble, les citoyens font état d'un réel manque de logements. Au-delà de ce constat, largement partagé en Île-de-France, il existe aussi beaucoup de logements privés en location en très mauvais état. Pour répondre en partie aux injustices très fortes présentes sur le territoire, la

Convention souhaite faire de la rénovation énergétique du parc immobilier une priorité, en commençant par les logements les moins bien isolés, puis par la construction de logements neufs écoresponsables. La mixité du territoire est pour eux un élément de fierté. Pour la maintenir et répondre aux besoins des habitants les plus modestes, il faut que les plus précaires soient prioritaires sur le logement social et le logement privé vacant. Ils proposent aussi de mieux utiliser le parc de logements existants et d'adapter les manières d'habiter pour contribuer à cette optimisation. Est Ensemble a toujours été un territoire d'accueil exemplaire et doit le rester tout en inspirant d'autres collectivités. Enfin, ils soulignent la nécessité de davantage de solidarité entre les territoires. La création de logements, notamment sociaux, et leur répartition doivent être pensées de manière homogène à l'échelle de l'Île-de-France.

Exemples de propositions :

- Développer un « permis de louer » pour les logements privés afin de lutter contre les marchands de sommeil qui louent des biens insalubres et indécents
- Réaliser un état des lieux en temps réel des vacances dans les logements et bureaux, bâtiments publics ou privés
- Accompagner et encourager la création de projets d'habitats participatifs
- Récupérer l'eau de pluie dans les nouvelles constructions pour l'usage du bâtiment.

C. UN TERRITOIRE QUI LIMITE L'USAGE DE LA VOITURE ET QUI DÉPLOIE LES MOBILITÉS ACTIVES

Afin de réduire l'empreinte carbone du territoire d'Est Ensemble, la charte de la Convention insiste sur la sensibilisation des habitants aux conséquences des déplacements sur le climat d'une part et sur la nécessité de l'évolution de l'offre de service d'autre part. Les citoyens souhaitent que l'abandon progressif de la voiture individuelle soit rendu possible, en passant d'abord par la réduction de son utilisation, via des aménagements spécifiques qui viendront renforcer les mobilités actives, des actions de sensibilisation puis par des politiques incitatives. Parallèlement, l'offre de transports en commun doit être de qualité : horaires réguliers et plus étendus, amélioration significative des liaisons entre communes du territoire et vers les sites d'emploi, meilleure accessibilité financière mais aussi pour les personnes à mobilité réduite. Pour cela, ils encouragent Est Ensemble à mener une politique très ambitieuse sur les mobilités actives. Des mesures incitatives devront être mises en place pour encourager la population à privilégier les moyens de déplacement écologiques comme le vélo. Ils insistent surtout sur une approche sociale des mobilités, prenant en compte les personnes dépendantes de la voiture et des transports en commun. Ils proposent d'organiser une concertation de l'ensemble des parties prenantes et de consulter les citoyens.

Exemples de propositions :

- Développer le transport fluvial via des navettes (électriques) sur le canal
- Généraliser la limitation à 30km/h sur les axes qui le permettent
- Mettre en place des journées sans voiture sur le territoire une fois par mois et proposer la gratuité des transports en commun ce jour-là
- Organiser des événements "festifs" autour du vélo.

D. UN TERRITOIRE « RÉSILIENT » QUI PROMeut UNE ALIMENTATION Saine

Les citoyens souhaitent qu'Est Ensemble s'engage pour devenir un territoire qui raccourcit ses circuits d'approvisionnement et offre à ses habitants une alimentation durable et de qualité. Ces choix contribuent à une meilleure santé et à réduire nos émissions de gaz à effet de serre en limitant les transports. Il s'agit pour cela de relocaliser, sur le territoire ou à proximité, des productions qui peuvent

l'être, en achetant des terres agricoles ou en mettant en place des fermes urbaines (Île-de-France et départements limitrophes). Ces grands changements doivent se traduire par une restructuration de l'offre de restauration scolaire. Des projets de changements de mode de production pour les cantines sont en cours de réflexion et Est Ensemble doit encourager ces initiatives. Proposer des repas à la cantine en circuits courts et sains permet d'éduquer les enfants, dès leur plus jeune âge, au bien manger et d'encourager le changement de pratiques à l'école mais aussi dans les familles. Ils souhaitent également un territoire qui réussit à sensibiliser ses citoyens aux problématiques de consommation alimentaire pour changer les habitudes car c'est aussi en changeant la demande que l'offre s'adaptera.

Exemples de propositions :

- Développer les partenariats/échanges avec des terres agricoles en Île-de-France ou à proximité de la région
- Inciter les villes à reprendre en main la restauration scolaire pour qu'elles contrôlent la qualité des produits, des emballages et du transport.
- Obliger un repas 100% végétarien un jour par semaine à la cantine
- Créer des ateliers découverte pour les familles sur les formes plus saines d'alimentation avec des produits de tous les jours et abordables.

E. UN TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, SOBRE ET QUI LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

Les citoyens ont l'ambition de faire d'Est Ensemble un territoire sobre et exemplaire en proposant des mesures fortes envers les acteurs économiques pour les inciter à limiter leur production de déchets. Cela doit se traduire par des offres et infrastructures suffisantes sur l'ensemble du territoire pour limiter le gaspillage, trier les déchets et permettre le réemploi des objets (poubelles de tri en nombre suffisant, ressourceries, ateliers de réparation d'objets, bacs de compost, consignes, etc.). Par ailleurs, si les infrastructures existent mais que les comportements ne suivent pas, les grands changements ne pourront pas avoir lieu. Il est donc essentiel d'insister sur la sensibilisation et l'accompagnement à trier et limiter les déchets. Plus largement, la charte de la convention souligne l'importance d'engager une réflexion sur le modèle économique qui pousse sans cesse à acheter du neuf. C'est aussi une invitation à changer de regard et de mentalité : consommer moins mais mieux, réduire le suremballage et les déchets alimentaires, réparer et réutiliser les objets. Sur la question du numérique, les citoyens souhaitent également tendre vers plus de sobriété.

Exemples de propositions :

- Distribuer des paniers de fruits et légumes avec les invendus des marchés aux personnes qui en ont le plus besoin
- Mettre en place des « chèques réparation » à utiliser en priorité dans des structures identifiées sur le territoire
- Organiser des concours entre différentes villes pour déterminer celles qui ont produit le moins de déchets
- Mettre en place un système de gratification pour les bons gestes écologiques.

F. UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE, AVEC DES ACTEURS ET DES CITOYENS ENGAGÉS

Réaliser une transition sur le territoire passe par l'implication de l'ensemble des acteurs, parmi lesquels les entreprises. Les citoyens souhaitent les inciter à être plus vertueuses et transparentes dans leurs activités. Est Ensemble doit accompagner les entreprises, salariés et porteurs de projets par des mesures incitatives, voire contraignantes, afin qu'ils renouvellent leurs pratiques vers des usages moins énergivores et qu'ils innovent, tout en ayant un modèle économique stable. Un meilleur

contrôle de la sélection des entreprises financées et des prestataires d'Est Ensemble doit être mis en place. Dans les prochaines années, de nombreux secteurs d'activités seront amenés à évoluer. C'est une opportunité : anticiper pour accompagner les individus vers des métiers plus sobres, relevant de l'économie sociale et solidaire et prônant un modèle économique en accord avec les enjeux environnementaux. Une des idées phares des citoyens est de générer cette dynamique à l'échelle locale en créant la Cité du climat d'Est Ensemble, un lieu emblématique dédié à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de la biodiversité. En complément de ce lieu, la collectivité doit aussi proposer des actions de sensibilisation à destination de tous les publics, dans le but de générer une prise de conscience globale.

Exemples de propositions :

- Créer une cité du climat d'Est Ensemble
- Sensibiliser les salariés des entreprises et les entrepreneurs du territoire en proposant des stages d'informations
- Former des enfants ambassadeurs du climat qui se feront les porte-paroles des bonnes pratiques écologiques auprès de la famille et du voisinage
- Développer des activités d'agriculture urbaine : ruches, sensibilisation à la biodiversité et au compost en privilégiant les espaces partagés.

G. UN TERRITOIRE QUI DÉVELOPPE LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'énergie est au centre de nos usages quotidiens, dans les activités, dans les logements mais aussi dans les transports. Cette thématique est donc apparue comme prioritaire tout en étant intrinsèquement liée aux actions à mener sur les aspects d'aménagement, d'habitat, de mobilités et de modification en profondeur des entreprises. Les collectivités territoriales et les services publics doivent donner l'exemple en achetant des énergies renouvelables, en prenant en compte ces enjeux dans les marchés publics ou dans la conception et la construction des bâtiments publics. Dans un premier temps, les citoyens estiment qu'il est nécessaire de réaliser un diagnostic complet sur le potentiel des énergies renouvelables pour avoir une vision précise des besoins et des possibilités de développement sur le territoire. À plus long terme, il s'agit de massifier leur utilisation. Ils soulignent en particulier le potentiel des sources d'énergie comme la géothermie, les pompes à chaleur, le solaire et dans une moindre mesure, la biomasse qui peut permettre de valoriser les déchets organiques. Ces développements permettraient de tendre vers une plus grande autonomie énergétique.

Exemples de propositions :

- Identifier l'ensemble des surfaces de toiture qui peuvent accueillir des panneaux solaires sur les 9 communes
- Utiliser les déchets comme ressource énergétique
- Développer les pompes à chaleur en surface
- Systématiser l'utilisation d'énergies renouvelables pour tous les bâtiments des services publics du territoire.

Après plusieurs semaines d'appropriation des propositions, d'examen par les services et de concertation avec les élus référents, Est Ensemble a présenté les recommandations et les mesures proposées par la convention au Conseil territorial du 24 mai 2022. La collectivité a présenté au vote sa réponse sous la forme d'une série d'engagements. Votées à l'unanimité, seules 12 des 217 mesures ont été écartées, et ce en raison de projets déjà en cours de réalisation, hors des compétences de la collectivité ou en opposition avec la démarche environnementale du territoire.

6 La deuxième étape de la concertation : les rencontres publiques

Présentation générale

La deuxième étape de la concertation a invité les parties prenantes du territoire (citoyens, institutions, associations, entreprises) à enrichir la stratégie territoriale afin de fixer pour le territoire des objectifs climatiques ambitieux et de permettre au territoire d'atteindre les objectifs nationaux et européens de neutralité carbone et de sobriété énergétique.

Cette étape avait pour objectif d'élargir le débat autour des mesures du nouveau Plan Climat en allant à la rencontre des habitants et des parties prenantes à travers des méthodes de participation citoyenne innovantes. Elle poursuivait les objectifs suivants :

- **Informer** les citoyens, acteurs et partenaires de la démarche et de ses productions
- **Mobiliser** toutes les parties prenantes autour de la transition territoriale, pour une action qui dépasse les seules compétences de la collectivité
- **Valoriser** les expériences et les compétences des citoyens, acteurs et partenaires du territoire sur les sujets climat air énergie
- **Prendre** en compte les enjeux spécifiques au territoire, à ses habitants, acteurs et partenaires
- **Coconstruire** un plan d'actions opérationnel, connecté aux réalités du terrain

Elle a eu lieu **du 4 octobre au 8 décembre 2022** sous forme d'animations et d'ateliers sur le territoire : 3 réunions territoriales, 4 ateliers thématiques, des micros-trottoirs et des débats mobiles ont eu lieu sur les 9 communes du territoire. Une boîte à outil pour mener des débats d'initiative citoyenne a été mise à disposition des citoyens. Les citoyens et acteurs du territoire ont pu consulter l'ensemble des informations et données mises à disposition du public sur le site Internet de la concertation : les différents éléments de diagnostic, le dossier de concertation préalable, ses annexes, mais également les comptes-rendus des différentes rencontres qui se sont déroulées sur le territoire ont été publiés sur le site. Les citoyens et acteurs ont également eu la possibilité de déposer des observations et questions sur le site de la concertation, auxquelles Est Ensemble a répondu.

Modalités d'organisation

Les débats d'initiative citoyenne

Afin de diffuser largement le travail de diagnostic du PCAET et les enjeux environnementaux mis en avant par ces études, tout en collectant les suggestions des citoyens sur les sujets climat, air, énergie, Est Ensemble a partagé une boîte à outils à destination des citoyens, associations et instances consultatives du territoire. Les citoyens pouvaient alors animer des réunions multiples, appelées « débats d'initiative citoyenne », et ainsi diffuser la démarche de concertation du PCAET le plus largement possible dans toutes les villes d'Est Ensemble.

Cette boîte à outil s'adressait :

- Aux citoyens
- Aux conseils de quartier
- Aux équipes d'Est Ensemble et des communes membres
- Aux associations

- A tous les relais pertinents du territoire

Elle se composait de synthèses des enjeux climat-air-énergie sur chaque thème, d'exemples d'actions déjà mises en place sur le territoire ou identifiées à la suite de la Convention citoyenne, d'une proposition de déroulé type de réunion de concertation et d'un formulaire type de remontée d'informations pour aider à la capitalisation de chaque réunion.

Une session de formation à l'utilisation de cette boîte à outils a été organisée le 17 octobre à 18h en visioconférence et a été enregistrée afin de pouvoir diffuser le dispositif le plus largement possible. Celle-ci a été mise en ligne sur le site de la concertation.

Les micros-trottoirs et les débats mobiles

Des rencontres sur le territoire ont aussi été organisées afin de mobiliser les citoyens moins sollicités par les processus de concertation traditionnels. A cet effet, des micros-trottoirs et des débats mobiles ont été déployés sur l'espace public pour toucher les citoyens n'ayant pas la possibilité ou le réflexe de participer sur la plateforme numérique ou ne pouvant pas se déplacer pour participer aux ateliers thématiques et réunions territoriales. Lors des micros-trottoirs, les passants ont été interrogés directement dans l'espace public sans présentation préalable ; sur les débats mobiles, des stands ont été installés pour présenter le PCAET d'Est Ensemble, sa révision et sa démarche de concertation avant de faire compléter un questionnaire.

Ce dernier, diffusé du 4 au 17 octobre 2022, avait pour objectif de contribuer à l'élaboration de la stratégie du PCAET ainsi qu'à la construction du programme d'actions.

A noter que deux questionnaires ont été proposés au début de cette phase de concertation ; un questionnaire spécifique aux micros-trottoirs et un autre questionnaire plus détaillé, spécifique aux débats mobiles. Très rapidement il a été constaté que le questionnaire spécifique aux débats mobiles était trop long et ces deux questionnaires ont été simplifiés pour aboutir à un seul questionnaire. Les résultats présentés ci-après tiennent compte des réponses au premier questionnaire spécifique aux débats mobiles pour lesquels nous avons eu 35 réponses, qui ont été intégrés au questionnaire unique où nous avons eu le retour de 114 citoyens, soit un total de 149 répondants.



Figure 11 Débat mobile sur la Place de la pointe, Pantin le 4 octobre 2022

Les réunions territoriales



Afin d'informer et de former la population et les acteurs du territoire aux problématiques climatiques et environnementales et de faire remonter les enjeux locaux, trois sessions pédagogiques sous forme de réunions territoriales ont été organisées sur le territoire. Celles-ci étaient ouvertes à toutes et tous et étaient réparties géographiquement sur tout le territoire pour faciliter la participation de chacun.

Ces réunions ont permis de communiquer sur l'ensemble de la concertation et d'inciter les habitants à participer aux autres briques de concertation.

Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques ont permis de recentrer les travaux de la Convention citoyenne autour des enjeux règlementaires du PCAET et de déterminer les leviers d'actions du territoire.

A partir des enjeux identifiés par les diagnostics et des orientations présentées par la charte de la Convention citoyenne locale pour le climat, les parties prenantes du territoire ont été invitées à opérationnaliser la stratégie territoriale afin de coconstruire un programme d'actions capable d'atteindre les objectifs climatiques métropolitains, régionaux, nationaux et européens.

Les ateliers ont réuni des représentants des différentes parties prenantes du territoire selon chaque thématique : associations, agents des villes, acteurs économiques, conseils de quartiers, institutions, membres de la convention citoyennes, habitants.

Quatre thématiques ont été définies en accord avec les axes prioritaires identifiés par le diagnostic, la convention citoyenne et les obligations règlementaires du PCAET :

1. Se loger et travailler

- Rénover le parc immobilier, diminuer les consommations énergétiques des logements et lutter contre la précarité énergétique
- Construire des bâtiments écoresponsables sur le plan énergétique et investir et développer les énergies renouvelables et de récupération en réduisant le recours aux énergies fossiles
- Réduire les consommations des lieux de travail et rendre la collectivité et les entreprises exemplaires

2. Se déplacer (atelier organisé dans le cadre de la concertation du PCAET et du Plan Local de Mobilité - PLM)

- Développer les modes actifs (marche, vélos, etc.)
- Développer un réseau de transports en commun fiable
- Réduire l'usage de la voiture et de son impact sur l'environnement

3. Consommer

- Promouvoir une alimentation saine et durable
- Devenir un territoire zéro-déchet, sobre et qui lutte contre le gaspillage
- Optimiser la gestion des ressources dans l'aménagement

4. Lutter contre les effets du changement climatique

- Adapter l'aménagement du territoire aux risques climatiques en préservant la santé des habitants
- Protéger les citoyens et les acteurs du territoire des effets du dérèglement climatique
- Répondre aux besoins essentiels de la population en préservant les ressources



Figure 12 – Atelier thématique « Lutter contre les effets du changement climatique » le 8 décembre 2022

Le site Internet dédié et la communication avec le public

Une plateforme numérique de la concertation a été créée pour mettre à disposition les documents et comptes-rendus des réunions et permettant d’informer, d’interroger et de consulter le public tout au long de la concertation : <https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr/>.

Le dossier de concertation ainsi que ses annexes ont été mis en ligne 15 jours avant le démarrage de la concertation. Le public a pu adresser ses observations et propositions par voie électronique aux garants de la CNDP (marie-claire.eustache@garant-cndp.fr et alain.rotbardt@garant-cndp.fr) ainsi qu’à Est Ensemble (concertationprealablePCAET@est-ensemble.fr).

Tableau récapitulatif de la participation

Tableau 2 - Tableau récapitulatif de la participation à la deuxième étape de concertation

	Nombre de réponses/ participants	Date et horaire	Lieu
Débats mobiles	98	Mardi 4 octobre de 13h à 16h	Place de la pointe Pantin
		Jeudi 6 octobre de 9h à 12h	Marché Croix de Chavaux, Place de la Croix de Chavaux Montreuil
		Jeudi 6 octobre de 16h30 à 18h30	Stand du Budget Participatif, 40 boulevard du Général Leclerc Les Lilas
		Samedi 8 octobre de 13h à 18h	Semaine Européenne du Développement Durable 17 rue François Mitterrand Bagnolet
		Dimanche 9 octobre de 9h à 12h	12e édition du vide-greniers Rue Valérie Cuif Noisy-le-Sec
		Samedi 15 octobre de 14h à 18h	Fête de quartier Mail Hôtel de ville Bobigny
Micros-trottoirs	51	Mercredi 5 octobre de 14h à 17h	Quartier Trois Communes – Fabien Montreuil, Romainville et Noisy-le-Sec
		Mardi 11 octobre de 16h à 18h30	Sortie du lycée professionnel Leo Lagrange Bondy
		Mercredi 12 octobre de 10h à 13h	Marché place des découvertes Noisy-le-Sec
		Vendredi 14 octobre de 10h à 17h	Quartier Le Plateau - Les Malassis - La Noue Bagnolet et Montreuil
		Samedi 15 octobre de 10h à 13h	Quartier Sept Arpents – Stalingrad Le Pré Saint-Gervais et Pantin

			Lundi 17 octobre de 13h45 à 16h30	Sortie du lycée polyvalent Liberté Romainville
Réunion territoriale		3	Mardi 8 novembre de 18h à 20h	Bibliothèque Elsa Triolet Salle polyvalente 102 avenue Jean Lolive Pantin
		17	Jeudi 10 novembre de 18h à 20h	Espace Marcel Chauzy Esplanade Claude Fuzier Bondy
		4	Lundi 14 novembre de 18h à 20h	Hôtel de Territoire Salle du Conseil 100 avenue Gaston Roussel Romainville
Atelier thématique	« Se déplacer »	17	Jeudi 17 novembre de 18h à 20h30	Salle Sogeres Hôtel de territoire d'Est Ensemble 100 av Gaston Roussel Romainville
	« Se loger et travailler »	21	Jeudi 24 novembre de 18h à 20h30	Salle des pas perdus Hôtel de ville de Bagnolet Place Salvador-Allende Bagnolet
	« Consommer »	24	Jeudi 1 ^{er} décembre de 18h à 20h30	Hall de la Bibliothèque Robert Desnos 14 Bd Rouget de Lisle Montreuil
	« Lutter contre les effets du changement climatique »	28	Jeudi 8 décembre de 18h à 20h30	Hôtel de Ville de Romainville Place de la Laïcité Romainville
Débat d'initiative citoyenne		0	N/A	N/A
Observations sur le site internet de la concertation		5	Du 4 octobre au 8 décembre 2022	https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr/

Synthèses des contributions

Micros-trottoirs et débats mobiles

Une synthèse des réponses aux questionnaires est présentée ci-dessous. Un rapport plus complet des réponses a été publié sur le site de la concertation : [Documentation - Révision du plan climat \(PCAET\) - Ensemble pour le climat \(est-ensemble.fr\)](#).

Se loger

- « Qu'est-ce qui vous déciderait à vous lancer dans une rénovation énergétique ? »

Avoir plus d'aides à la rénovation sans avoir besoin d'avancer de l'argent est l'action qui a obtenu le plus fort taux de réponses à la question. Les répondants souhaitent également comprendre davantage les différentes options de rénovation et les dispositifs d'aides existants. Enfin, une part non négligeable des répondants n'est pas concernée par la rénovation énergétique et/ou souhaite ne pas se prononcer.

- « Quelles sont les actions à mener en priorité pour améliorer les conditions de vie dans les logements ? »

La **mise en place d'un système de droit à la location** pour les propriétaires afin d'éviter les marchands de sommeil est l'action qui a obtenu le plus fort taux de réponses, suivie de la mise en place d'un programme obligatoire de rénovation des logements et d'un système qui permettrait aux locataires de dire si leur logement ne répond pas aux normes énergétiques.

Se déplacer

- « Quelles sont les 3 actions qui vous inciteraient à plus utiliser les transports en commun ? »

Les répondants ont particulièrement mis en avant le souhait de **prix moins élevés pour les titres de transports en commun**. Cette action est suivie de l'amélioration des lignes existantes, par leur prolongement ou l'augmentation de la fréquence de passages, et de la création de nouvelles lignes.

- « Quelles sont les 3 actions à mener en priorité pour favoriser une mobilité avec peu d'impacts sur l'environnement ? »

L'action la plus partagée par les répondants concerne le **développement de la mobilité active** (vélo, trottinette, marche à pied), suivie de près par la volonté de favoriser les commerces et services de proximité et de mettre en place des aides à l'achat/location d'engins à assistance électrique (vélo, trottinette, véhicule).

Consommer

- « Quelles sont les 3 actions à mener en priorité pour réduire les consommations et leurs impacts ? »

Le **développement de la réparation de tous les objets du quotidien** (électroménager, téléphones, vélos, etc.) avec la mise en place de points de collecte est l'action qui a obtenu le plus fort taux de réponses. Elle est suivie très étroitement par le développement de la récupération de l'eau de pluie, celui des épiceries solidaires pour acheter des produits locaux à bas coût et de la mise en place des potagers urbains partagés et ouverts à tous.

Lutter contre les effets du changement climatique

- « Identifiez les 3 causes qui semblent le plus impacter votre santé ? »

Les répondants s'accordent à dire que la **pollution de l'air** est la principale cause qui porte atteinte à leur santé. Les deux autres causes qui semblent le plus impacter la santé sont la pollution sonore et la pollution de l'eau.

- « Quelles sont les 3 actions à mener en priorité pour protéger les citoyens face aux impacts du changement climatique ? »

Les répondants ont clairement exprimé leur souhait d'**avoir une ville plus végétalisée**. Cette action est suivie de la limitation de l'imperméabilisation des sols et de la rénovation des bâtiments. D'autres réponses ont été données, en lien avec l'alimentation saine, locale et de saison, le développement de réseaux d'entraide et de solidarité et la sensibilisation aux gestes bons pour l'environnement.

Question ouverte

- « Quelle(s) action(s) prioritaire(s), citée(s) plus haut ou non, le territoire devrait mettre en œuvre pour lutter contre le changement climatique »

Cette question ouverte a permis aux citoyens de prioriser les actions qu'ils souhaitent voir être mises en œuvre sur le territoire d'Est Ensemble. Trente-deux réponses ont été émises.

Les idées ont été triées et regroupées. Quatre actions ressortent clairement : **végétaliser Est Ensemble, lutter contre l'imperméabilisation, favoriser les transports en commun et les mobilités actives, sensibiliser**, notamment les jeunes, sur le changement climatique.

Réunions territoriales et ateliers thématiques

Une synthèse des contributions des participants ainsi que les propositions d'actions issues des réunions territoriales et des ateliers sont présentées ci-dessous. Ces éléments sont classés par thèmes abordés : « se déplacer », « se loger et travailler », « consommer », et « lutter contre les effets du changement climatique ». Les comptes-rendus complets des réunions territoriales et des ateliers thématiques sont disponibles sur le site de la concertation au lien suivant : [Documentation - Révision du plan climat \(PCAET\) - Ensemble pour le climat \(est-ensemble.fr\)](https://www.est-ensemble.fr/Documentations/Revisions/Documentation-Revision-du-plan-climat-PCAET-Ensemble-pour-le-climat-est-ensemble.fr).

Thème « se déplacer »

Que ce soit en atelier thématique ou en réunion territoriale, les participants ont souhaité une accélération du **développement des modes actifs et une plus grande promotion de ces derniers**. Les participants ont exprimé le souhait de **développer un réseau cyclable** sur le territoire d'Est Ensemble, à travers des voies vélos sûres, identifiables, continues et distinctes des trottoirs et des voies bus ou voitures. Les participants ont convenu qu'il faudrait **développer une offre de stationnement vélo** à travers la démultiplication du nombre de places pour vélo. Les participants ont également rappelé l'importance des actions de **sensibilisation et d'éducation à la pratique du vélo** pour les enfants et les adultes. Ils ont également insisté sur l'importance de **sécuriser les circulations des piétons**, de favoriser la pratique de la marche ainsi que d'agir face aux incivilités de certains cyclistes vis-à-vis des piétons. Ils ont relevé la nécessité d'**améliorer les infrastructures des modes de transports actifs** : une meilleure signalétique et l'addition de bancs et de présence d'ombre peuvent grandement favoriser la marche à pied, et un meilleur réseau cyclable la pratique du vélo. Finalement, ils ont insisté sur l'importance de **développer les commerces de proximité** afin de **réduire les distances parcourues**.

Les participants ont également insisté sur l'importance du **développement d'un réseau de transports en commun fiable**. Ils ont rappelé qu'il est essentiel d'anticiper et d'adapter l'offre de mobilité (arrivée de la ZFE, changement des manières de vivre et de consommer). Les participants ont exprimé leur souhait de **renforcer le maillage du territoire en transports en commun** avec un renforcement de l'axe Nord-Sud, une meilleure connectivité intra et extra-territoire et un renforcement de l'offre de modes lourds (RER, Métro) et de bus. Ils ont insisté sur l'importance d'**avoir un réseau plus lisible et fiable** à travers une meilleure communication et une augmentation de la vitesse commerciale des bus. Ils ont aussi exprimé le souhait de voir davantage de **mesures incitatives** pour augmenter l'usage des transports en commun (par exemple une prise en charge partielle du pass Navigo par Est Ensemble qui reste trop onéreux pour les plus précaires ou une gratuité des transports en commun lors des pénuries de carburants). Enfin, les participants ont rappelé la **nécessité de repenser l'intermodalité et l'accès aux transports**. Par exemple, la mise en place d'une navette fluviale sur le canal de l'Ourcq pour

permettre de désengorger les axes routiers. De même, une réflexion doit être menée selon les participants sur le **report modal du transport de marchandises** vers le canal de l'Ourcq.

La **réduction de la place de la voiture** et de son impact sur l'environnement a été un autre sujet soulevé lors de cette seconde étape de concertation. Les participants ont exprimé leur volonté de voir la **place de la voiture sur les voiries diminuer** en mettant en place des zones piétonnes, des voies à sens uniques ou en supprimant des places de parking. Les participants ont également rappelé qu'il faut **optimiser l'usage de la voiture** grâce au co-voiturage, à l'autopartage et à la location de voiture, ainsi que **décarboner les véhicules** à travers des aides au rétrofit et d'une communication claire sur la ZFE. Finalement, les participants ont insisté sur l'importance de la **transition modale de la voiture vers les modes de transports actifs**.

Propositions d'actions :

- Étendre et généraliser les cours de vélo à l'école, ainsi que les événements de sensibilisation à la pratique du vélo pour petits et grands ;
- Réduire le nombre de places de parking pour voitures et les transformer en place pour vélos tout gabarit ;
- Développer un maillage de pistes cyclables sûres, identifiables, continues et distinctes des trottoirs et des voies bus ou voitures ;
- Étendre l'offre Vélib' à tout le territoire d'Est Ensemble ;
- Renforcer le maillage de l'offre en transport en commun : renforcement de l'axe Nord-Sud, meilleure connectivité intra et extra-territoire, et renforcement de l'offre de modes lourds (RER, Métro) et de bus ;
- Proposer une aide financière aux ménages les plus précaires pour les abonnements Navigo ;
- Proposer une gratuité des transports en commun lors des pénuries de carburants ;
- Mettre en place une navette fluviale permanente sur le canal de l'Ourcq ;
- Profiter du canal de l'Ourcq pour le transport de marchandises ;
- Encourager le co-voiturage, l'autopartage et la location de voiture afin d'optimiser son usage ;
- Rendre plus lisible l'information sur la ZFE.



Figure 13 Atelier thématique « Se déplacer » organisé le 17 novembre 2022 à Romainville

Thème « se loger et travailler »

S'agissant de l'habitat, un premier thème abordé par les participants a été la **rénovation énergétique du parc immobilier, la réduction des consommations énergétiques et la lutte contre la précarité énergétique**. Les participants ont évoqué l'importance de la **sobriété énergétique** avant d'entamer des projets de rénovations, qui se doivent d'être hiérarchisés. Ils ont également exprimé **l'urgence d'identifier les personnes en situation de précarité énergétique** afin de communiquer cette information aux bailleurs qui percevront plus d'aides pour les travaux de rénovation. Ils ont aussi évoqué l'importance de **proposer des solutions de financement pour les petits travaux urgents** et de **renforcer le service public** afin qu'il puisse répondre rapidement aux demandes croissantes sur les rénovations énergétiques. Ils ont insisté sur le **besoin de mobiliser et sensibiliser les artisans sur les aspects de certification RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement) sans lequel il y a un risque de manquer de main d'œuvre pour les projets de rénovation. Enfin, les participants ont remarqué la difficulté d'avoir des informations claires et fiables sur les aides existantes pour la rénovation énergétique des bâtiments : le travail d'information de l'ALEC-MVE à Bondy doit être étendu et généralisé.

Une seconde thématique fut la **construction de bâtiments éco-responsables et le développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)**. Les participants ont souligné le besoin de **mettre en place une gouvernance** pour accélérer la mise en œuvre des EnR&R, avec une nécessité de portage politique des villes sur ce sujet et un développement de solutions mutualisées pour les opérations d'aménagement sur les réseaux de chaleur. Ils ont aussi rappelé qu'il fallait **s'appuyer sur les réglementations déjà existantes**, notamment le décret sur le classement des réseaux de chaleur pour favoriser le raccordement. De même, les participants ont mentionné le **besoin de développer la connaissance et l'information** sur les EnR&R par le partage de retours d'expérience et l'intérêt de **faire un suivi des installations mises en place** en mettant en place une maintenance sur les projets EnR&R. Finalement, ils ont rappelé la **nécessité d'anticiper les changements à venir en pensant l'intégration des EnR&R dès la conception des bâtiments**.

Une troisième thématique portait sur la **réduction des consommations des lieux de travail et de l'exemplarité d'Est Ensemble et des entreprises**. Les participants ont exprimé le fait que l'entité «

bâtiment tertiaire » est très hétérogène et rappelé l'importance de l'exemplarité des entreprises et des collectivités où chaque petit geste compte dans cet effort collectif de sobriété énergétique. Un sujet a été l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments administratifs : il s'agit pour eux d'une opportunité pour les collectivités d'être exemplaires sur ce sujet, ainsi qu'une capacité de production locale d'énergies renouvelables. Les participants ont aussi souligné l'importance de **renforcer la communication et la sensibilisation**, notamment sur les dispositifs existants auprès de l'ensemble des acteurs et des citoyens. Enfin, ils ont également évoqué le besoin de **simplifier l'ingénierie financière pour les travaux de rénovation**.

Propositions d'actions :

- Identifier les personnes en situation de précarité énergétique pour le communiquer aux bailleurs qui percevront plus d'aides à la rénovation ;
- Proposer des solutions de financement pour les petits travaux urgents ;
- Sensibiliser les artisans au label « reconnu garant de l'environnement » RGE ;
- Renforcer le travail d'information sur les aides existantes à la rénovation auprès de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des citoyens ;
- Mutualiser les solutions entre communes pour les opérations d'aménagement sur les réseaux de chaleur ;
- Renforcer les capacités du service public afin qu'il puisse satisfaire aux demandes croissantes des rénovations énergétiques ;
- Systématiser un suivi des installations d'EnR&R pour construire un réseau de connaissance et de retours d'expériences ;
- Rendre l'administration exemplaire en termes de consommation énergétique et de production d'EnR&R, notamment par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments et par la mise en place de mesures de sobriété ;
- Simplifier l'ingénierie financière pour les travaux de rénovation ;
- Investir dans la rénovation des réseaux de chaleur vieillissant et viser le raccordement des bâtiments proches des RDC ;
- Sensibiliser les bailleurs pour qu'ils deviennent moteur de la transition énergétique.

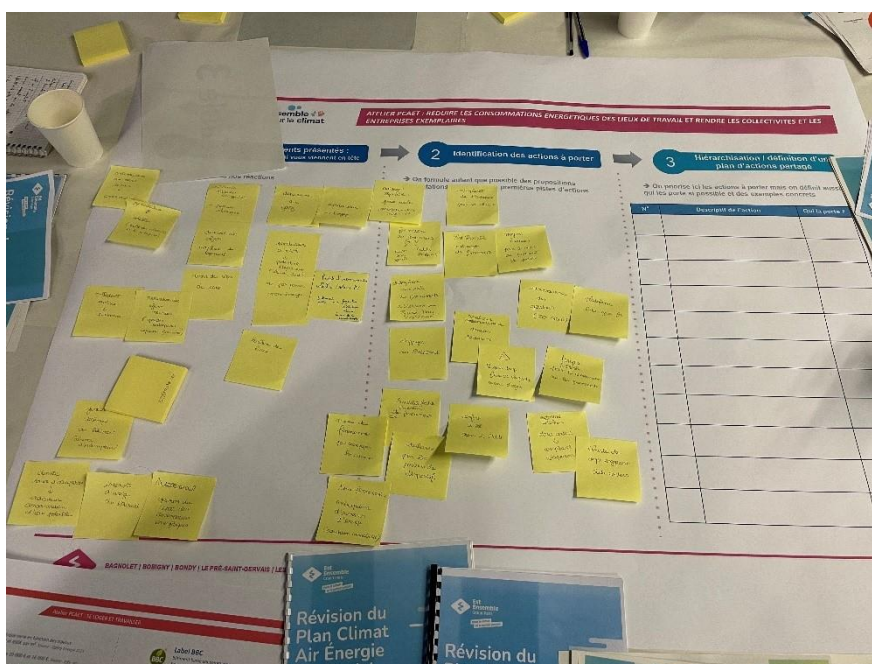


Figure 14 Travail d'identification et priorisation de pistes d'action lors de l'atelier thématique « Se loger et travailler » le 24 novembre 2022 à Bagnolet

Thème « consommer »

Un premier sujet relevant du thème « consommer » fut la **promotion d'une alimentation saine et durable**. Les participants ont appelé à la **sensibilisation des parents et des adultes aux enjeux de l'alimentation**. Ils ont également rappelé qu'il est essentiel de faciliter **l'accès à une alimentation saine et durable**, tout spécialement pour les personnes en situation de précarité. Les participants ont noté la **forte inégalité de la répartition des AMAP et des magasins bio** qui se situent très majoritairement au sud d'Est Ensemble, lieu de gentrification. Ils ont souligné l'importance des agriculteurs de la région pour assurer aux citoyens une alimentation saine et durable. Les participants ont aussi rappelé l'importance de la **transmission du savoir et du savoir-faire** aux enfants en ce qui concerne l'alimentation. Cette transmission doit être suivie d'actions concrètes pour que les enfants aient **l'opportunité d'accéder à une alimentation plus saine et durable**, via la végétalisation de leurs assiettes (bien qu'un frein culturel subsiste à l'alimentation végétarienne) et une offre de produits locaux de saison. Aujourd'hui, les agriculteurs ont une grande difficulté à répondre aux marchés publics pour l'offre des cantines scolaires : les participants ont donc évoqué l'importance de retravailler la structure des marchés publics au niveau des collectivités pour que les agriculteurs puissent y répondre, mais aussi d'accompagner les agriculteurs pour qu'ils puissent répondre à ces marchés publics. Enfin, les participants ont insisté sur le besoin de **changer notre regard sur le foncier et sur l'agriculture urbaine**, afin de favoriser ces jardins urbains et de les protéger dans un premier temps, puis dans un second temps, de les développer sur l'ensemble du territoire.

Les participants se sont également attardés sur la question du **zéro déchet et de la lutte contre le gaspillage**. Ils ont insisté sur l'importance **d'organiser des événements de sensibilisation et de communication réguliers sur tout le territoire** en s'appuyant sur les acteurs locaux, notamment dans les écoles pour **sensibiliser dès l'enfance**, mais aussi d'impulser des ateliers pour **réapprendre à faire soi-même**. Ils ont également rappelé l'intérêt de **privilégier le compostage collectif par rapport au compostage individuel**, avec le besoin pour les habitants d'avoir accès à des composteurs de quartier. Ils ont par ailleurs évoqué **l'absence de filière effilochage et le besoin d'en créer pour valoriser les déchets de la filière textile**. Les participants ont mentionné l'importance **d'accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets et d'étudier la mise en place d'une tarification incitative sur le territoire**. Finalement, ils ont identifié l'enjeu de taille qu'est le prix et la disponibilité du foncier à Est Ensemble, ce qui freine l'implantation de grandes plateformes de stockage, de tri et de réemploi.

Les participants ont également débattu de **l'optimisation de la gestion des ressources dans l'aménagement**. Ils ont remarqué l'ambivalence de la **réglementation** qui est à la fois un frein (frein assurantiel qui complique l'usage des matériaux issus du réemploi) et un levier (à travers le nouveau diagnostic Produits Equipements, Matériaux et Déchets (PEMD) et le plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)). Une fois encore, la question du **foncier** et de son prix a été soulevée pour transporter et stocker les matériaux : les participants souhaiteraient disposer de plateformes de stockage pérennes et dont la gestion serait assurée par un exploitant compétent. Ils ont également identifié un **besoin de formation** (pour les maîtres d'ouvrage et les artisans notamment) : la formation initiale semble n'aborder que trop peu les problématiques d'économie circulaire dans l'aménagement. Les participants ont noté que la **commande publique** est un outil puissant pour développer les pratiques circulaires dans les projets d'aménagement. Finalement, ils ont insisté sur l'importance d'interroger le besoin intrinsèque de chaque projet d'aménagement dans une logique de sobriété et de frugalité.



Figure 15 - Atelier thématique « Consommer » le 1^{er} décembre 2022

Proposition d'actions

- Renforcer la transmission du savoir et du savoir-faire aux enfants en ce qui concerne l'alimentation saine et durable à travers des activités en lien avec l'agriculture urbaine ;
- Accompagner cette sensibilisation d'une végétalisation des assiettes dans les cantines ;
- Accompagner les agriculteurs pour faciliter leurs réponses aux marchés publics pour l'offre des cantines scolaires ;
- Favoriser la création de jardins et potagers urbains et protéger ceux qui existent ;
- Communiquer et sensibiliser les jeunes et les adultes aux enjeux du recyclage et du réemploi à travers des activités scolaires et une campagne de communication plus concrète de l'EPT ;
- Professionnaliser la gestion du compost à Est Ensemble ;
- Appuyer la création d'une filière effilochage pour valoriser sur le territoire les déchets de la filière textile ;
- Identifier les acteurs locaux de l'économie circulaire ;
- Etudier la possibilité de mise en place d'une tarification incitative pour les professionnels et les particuliers pour réduire les déchets ;
- Réserver une emprise foncière pour les activités d'économie circulaire au sein du PLUi ;
- Favoriser les zones de stockage pérennes pour les matériaux de bâtiments ;
- Accélérer la formation aux problématiques d'économie circulaire dans l'aménagement.

Thème « lutter contre les effets du changement climatique »

Un premier sujet débattu fut l'**adaptation de l'aménagement du territoire aux risques climatiques et la préservation de la santé des habitants**. Les participants ont souligné l'importance de **préserver les espaces verts existants**, tout en en créant des nouveaux. Par exemple, ils ont mentionné la possibilité d'avoir des cours d'écoles « oasis » pour lesquelles les établissements peuvent recevoir des aides de la part d'Est Ensemble. Ils ont également noté le fait qu'il faille planter des **espèces variées et adaptées** aux conditions climatiques à venir, et pas seulement des arbres. La sensibilisation des habitants au respect de ces espaces verts a été reconnue comme essentielle pour leur bonne gestion. Enfin, les

participants ont convenu de l'importance de développer les constructions en bois et matériaux réemployés, notamment à travers la charte FIBOIS.

Un second sujet fut la **protection des citoyens et acteurs face aux effets du dérèglement climatique**, à travers le cas pratique d'une situation de crise « une canicule de six jours sur le territoire d'Est-Ensemble ». Les participants ont souligné le rôle des **politiques publiques en amont**, notamment à travers une gestion durable des espaces verts (végétalisation, désimperméabilisations) afin de minimiser le risque d'îlots de chaleur urbains. Ils sont tombés d'accord sur l'importance de mettre en place un plan pour coordonner l'action, qui commencerait par le recensement des populations vulnérables et la mise en place d'actions de sensibilisation et de solidarité.

Enfin, un dernier sujet fut **la réponse aux besoins essentiels de la population tout en préservant les ressources**. Les participants ont à nouveau insisté sur l'importance de préserver les arbres du territoire et d'augmenter les espaces verts où règne une riche **biodiversité dite « ordinaire »** : une diffusion de l'information sur cette biodiversité est essentielle. Les participants ont également souligné la nécessité de **préserver la ressource en eau**, notamment à travers la récupération des eaux pluviales. Finalement, les participants ont abordé la question des financements et du prix du foncier qui risque de croître grandement si la surface d'espace vert augmente.

Proposition d'actions

- Communiquer sur l'importance de la nature en ville et les actions associées ;
- Favoriser l'utilisation de matériaux bio et géo-sourcés et développer le réemploi de matériaux de construction ;
- Réaliser une cartographie des espaces verts qui pourraient être transformés et rendus accessibles (ex. cimetières, berges du canal...) ;
- Sanctuariser les espaces verts existants, surtout dans les zones où le risque d'îlots de chaleur urbains (ICU) est modéré ou élevé ;
- Prioriser les espèces locales, non invasives et résilientes et diversifier les espèces ;
- Désimperméabiliser les espaces publics tels que les places de parking pour éviter le lessivage des sols ;
- Augmenter la capacité de retenue d'eau dans les endroits les plus à risque via la création de bassins de stockage ;
- Demander et vérifier la réalisation de diagnostic risque pour les bâtiments sur le territoire ;
- Travailler avec les entreprises pour les encourager à prendre des engagements sur la construction, les économies d'eau, la mobilité ;
- Encourager l'adaptation du règlement intérieur des entreprises en cas de canicule notamment en aménageant les horaires ;
- Recenser les populations vulnérables ;
- Faire de la prévention sur les effets de la canicule sur la santé après des personnes en lien avec des populations vulnérables et rappeler la conduite à adopter ;
- Mettre en place des actions de solidarité avec des acteurs de proximité : associations (portage d'eau, de repas...), les conseils de quartiers, les logements sociaux (rappel des consignes)
- Créer un observatoire de la biodiversité ;
- Installer des jardins partagés dans toutes les écoles et des composteurs ;
- Sensibiliser la population grâce à des panneaux d'informations sur la biodiversité ;
- Construire des récupérateurs d'eau dans tous les projets d'aménagement, et utiliser l'eau de pluie pour les besoins en arrosage et nettoyage du territoire ;
- Valoriser l'eau du Canal de l'Ourcq pour des usages non nobles ;
- Créer des chemins de l'eau pédagogiques aux nombreux bénéfices : création d'espaces verts et d'îlots de fraîcheur, sensibilisation ;

- Créer une banque de projets et d'acteurs locaux qui participent à l'adaptation au changement climatique et taxer les constructeurs pour financer des projets de renaturation.

Les débats d'initiative citoyenne

Aucun débat d'initiative citoyenne n'a été organisé durant ce second temps de concertation.

Le site Internet dédié et la communication avec le public

Un tableau récapitulatif des différentes questions et observations publiées est présenté ci-dessous :

Tableau 3 - Récapitulatif des observations et questions publiées sur le site de la concertation

Date de publication de l'observation	Observation/ Question	Réponse d'Est Ensemble
Mercredi 9 novembre	<p>URBAN ECO a réalisé en 2017 un rapport d'étude sur la trame verte et bleue du territoire d'Est Ensemble.</p> <p>En page 6 de ce rapport, on peut lire les objectifs à atteindre selon URBAN ECO : "NE PAS DEGRADER , VOIRE AMELIORER, LES SOLS FONCTIONNELS SUR LE TERRITOIRE GARANTS D'UNE VILLE RESILIENTE ET CONFORTABLE EN MILIEU URBAIN ET DENSE "</p> <p>(p.6 Les Objectifs de l'élaboration de la trame verte et bleue d'Est Ensemble - URBAN ECO / 2017)</p> <p>Dans l'unique objectif de ne pas dégrader les sols fonctionnels sur le territoire garants d'une ville résiliente et confortable en milieu urbain et dense, nous proposons donc 5 axes de travail complémentaires :</p> <p>1-Sanctuariser le noyau secondaire de la trame verte du Fort de Romainville de 4 hectares (cf. Plan p.90 - Trame Verte et Bleue d'Est Ensemble - URBAN ECO 2017) en intégrant la préservation de ce noyau secondaire via son classement dans le PLUi en zone N et EBC</p> <p>2-Sanctuariser les zones relais de la trame verte (parcs et squares de la ville notamment le square Jean Jaurès sur le glacis du fort de Romainville) et les renforcer (renaturation, débitumisation, agrandissements significatifs avec objectifs chiffrés) en intégrant la préservation des espaces relais majeurs via le PLU via le classement en zone N et EBC de ces espaces</p> <p>3-Sanctuariser le noyau primaire que constitue la forêt de la Corniche des Forts : assurer la pérennité de ce poumon vert de l'est parisien , préserver la biodiversité en interdisant tout défrichement et toute construction.</p> <p>4-Interdire toute construction dans les Espaces Paysagers Protégés d'Est Ensemble.</p> <p>5-Engager des projets publics responsables avec des objectifs Zéro Artificialisation Nette dès 2023</p> <p>A titre d'exemple, pour préserver le noyau secondaire de la trame verte que constitue le Fort de Romainville nous proposons, dans le cadre du budget participatif 2022, la création de l'arboretum du Parc des Hauteurs sur le glacis du fort de Romainville</p> <p>Bien cordialement,</p> <p>Le Collectif de Sauvegarde des Arbres</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour vos propositions.</p> <p>Comme évoqué dans la réponse à votre observation du 14/11/2022, nous prenons en compte vos propositions concernant le classement des zones mentionnées qui seront certainement étudiées dans le cadre des prochaines modifications du PLUi.</p> <p>Concernant le point n° 3 de votre observation, la forêt de la Corniche des Forts est déjà un espace paysager protégé classé en zone N.</p> <p>Concernant le point n° 4 de votre observation, les espaces paysagers protégés font l'objet d'une réduction de construction. Dans les espaces paysagers protégés privés ne sont autorisés que les abris de jardins d'une emprise au sol inférieure à 9 m². Il s'agit d'avoir une souplesse pour des terrains qui concernent souvent des jardins de pavillons. Pour les espaces paysagers publics, un système par tranche de 150 m² d'emprise au sol par tranche de 10 ha et dans la limite maximale de 10 % du terrain est appliqué.</p> <p>Concernant le point n° 5 de votre observation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui fait partie du PLUi intègre les objectifs de zéro artificialisation nette via la préservation des espaces verts existants et la renaturation du territoire (objectif de 10 m2 a minima d'espaces verts accessibles par habitant).</p>
Mercredi 9 novembre	L'étude des Ilots de chaleur urbains jointe à la consultation comporte une carte des aléas ICU (Ilots de Chaleur Urbains).	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour ces questions.</p>

	<p>Seules 3 zones d'aléas ICU nuls ou faibles y sont répertoriés aux Lilas : le square Jean Jaurès (glacis du fort de Romainville) et le fort de Romainville en font partie.</p> <p>1/Dans son travail prospectif d'adaptation au changement climatique, et dans un souci de ne pas dégrader la résilience du territoire, l'EPCI d'Est Ensemble a-t-il envisagé la sanctuarisation de ces espaces naturels en zone N ?</p> <p>2/Dans le même objectif, un objectif Zéro artificialisation Nette pourrait-il être intégré au projet de construction engagé par la ville et Est Ensemble dans le Parc Lucie Aubrac ?</p> <p>Anna Courouau - architecte dplg</p>	<p>Concernant le square Jean Jaurès et le Fort de Romainville, nous ne pouvons pas à ce jour vous donner une réponse définitive quant au classement de ces espaces naturels en zone N. Ces zones pourront être étudiées dans le cadre de la modification n° 3 du PLUi d'Est Ensemble qui donnera lieu à une concertation des parties prenantes du territoire.</p> <p>Pour le projet du Parc Lucie Aubrac, il s'agit d'un projet vertueux coconstruit avec les citoyens et les associations locales lors d'une concertation menée par la Ville des Lilas en 2020. Le projet a vocation à rendre accessibles des espaces privés au public, agrandissant ainsi l'espace vert existant.</p> <p>Ces espaces pourront faire objet d'un classement en zone N au terme du projet.</p>
<p>Lundi 14 novembre</p>	<p>Bonsoir,</p> <p>URBAN ECO a réalisé en 2017 un rapport d'étude sur la trame verte et bleue du territoire d'Est Ensemble.</p> <p>En page 6 de ce rapport, on peut lire les objectifs à atteindre :</p> <p>"NE PAS DEGRADER , VOIRE AMELIORER, LES SOLS FONCTIONNELS SUR LE TERRITOIRE GARANTS D'UNE VILLE RESILIENTE ET CONFORTABLE EN MILIEU URBAIN ET DENSE " (p.6 Les Objectifs de l'élaboration de la trame verte et bleue d'Est Ensemble - URBAN ECO / 2017)</p> <p>Les zones d'aléas ICU faible ou nul répertoriés par Suez Consulting dans l'Annexe "Etude des îlots de chaleur urbains" de 2022 du projet de PCAET sont des atouts majeurs de notre territoire pour son adaptation face au réchauffement climatique. Les sanctuariser relève de l'intérêt général.</p> <p>Suite à la réunion de ce soir, je vous confirme que le Collectif de Sauvegarde des Arbres aux Lilas propose de :</p> <p>1-Sanctuariser les Zones d'aléas ICU faibles ou nuls répertoriés sur la carte des Aléas ICU de Suez Consulting par ex. aux Lilas : sanctuariser le noyau secondaire de la trame verte du Fort de Romainville via un classement dans le PLUi en zone N et EBC</p> <p>2-Sanctuariser les zones relais de la trame verte et les renforcer (renaturation, débitumisation, agrandissements significatifs avec objectifs chiffrés) en intégrant la préservation des espaces relais majeurs via le PLU via un classement en zone N et EBC de ces espaces</p> <p>3-Sanctuariser le noyau primaire que constitue la forêt de la Corniche des Forts : assurer la pérennité de ce poumon vert de l'est parisien , préserver la biodiversité en interdisant tout défrichement et toute construction.</p> <p>4-Engager des projets publics responsables avec des objectifs Zéro Artificialisation Nette dès 2023 (et non à partir de 2031)</p> <p>5-Rendre impossible toute construction dans les espaces paysagers protégés du PLUi</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour vos propositions et vous apportons les premiers éléments de réponse ci-dessous.</p> <p>Est Ensemble porte des ambitions fortes en termes de protection des espaces naturels ainsi que de renaturation du territoire. Ces ambitions ont été inscrites dans le Plan Climat Air Territorial adopté en 2017 ainsi que dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal adopté en 2020.</p> <p>Le PLUi d'Est Ensemble permet d'ores et déjà de lutter contre les îlots de chaleur urbains et d'augmenter la présence de la nature en ville avec un minimum de 15 % de plantations de pleine terre et de 35 % d'espaces végétalisés obligatoires au sein des zones urbanisées. Au total, 98 % des espaces urbanisés sont soumis à une exigence de 35 % et plus d'espaces végétalisés. Le règlement du PLUi définit par ailleurs un renforcement de la protection des espaces paysagers protégés.</p> <p>Le nouveau Plan Climat qui sera adopté fin 2023 ainsi que la modification n° 3 du PLUi qui prendra en compte cette nouvelle stratégie visent à dessiner un projet de territoire encore plus ambitieux, capable de développer un urbanisme vecteur de transition écologique.</p> <p>Concernant vos propositions de sanctuarisation des espaces naturels sur le territoire, nous vous informons que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Corniche des Forts est un espace paysager protégé qui est déjà sanctuarisé et classé en zone N ; - le parc Lucie Aubrac est classé en zone N ; - un des objectifs de la modification n°2 du PLUi est de « Renaturer la ville et l'adapter au dérèglement climatique ». Via cette modification qui entrera en vigueur en juin 2023, la collectivité se fixe l'objectif de pérenniser les espaces naturels du territoire et notamment de : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les dispositions de protections des arbres existants ;

	<p>Méthodologie proposée :</p> <p>1- croiser la carte des ICU et de tous les projets en cours sur le territoire (OAP, Projets de construction & aménagement Est Ensemble)</p> <p>2- croiser la carte des îlots de fraîcheur urbains (aléas faibles ou nuls) avec le zonage du PLUi afin de répertorier tous les espaces résilients qui ne seraient pas protégés par un classement en zone N ou EBC dans le PLUi</p> <p>Quelques exemples aux Lilas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espaces boisés du fort de Romainville - Square Jean Jaurès (glacis du fort de Romainville) - Parc Lucie Aubrac <p>Le Collectif de Sauvegarde des Arbres - Les Lilas</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la protection des cœurs d'îlots végétalisés par l'instauration de nouveaux espaces paysagers protégés et/ou d'un système de majoration de la constructibilité au sein des bandes principales ; • Assurer que les nouvelles constructions soient le support d'un renforcement des espaces de nature en ville par le renforcement des règles de coefficient biotope et de pleine terre et la limitation des emprises au sol des constructions autorisées. <p>- l'étude sur les îlots de chaleur urbains (ICU) que vous mentionnez sera notamment prise en compte par la modification n° 2, qui intégrera la carte des ICU à l'Orientation d'Aménagement et de programmation (OAP) environnement ;</p> <p>- Est Ensemble a d'ores et déjà engagé un travail avec les Villes du territoire pour répertorier les espaces verts existants et proposer des pistes d'actions pour atteindre l'objectif de 10 m2 d'espaces verts par habitant.</p> <p>La faisabilité de vos propositions concernant la sanctuarisation des zones relais majeures de la trame verte et du Fort de Romainville sera étudiée dans le détail dans le cadre des modifications du PLUi à venir.</p> <p>Nous nous engageons en outre à présenter vos observations et propositions lors de nos échanges avec les Villes du territoire.</p>
<p>Mardi 15 novembre</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Lors de la réunion territoriale de 14 novembre, seuls 4 citoyens sur les 427 000 que compte le territoire d'Est Ensemble ont répondu présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 membres du Collectif pour la Sauvegarde des arbres (Les Lilas) - 1 participant sur les 100 de la convention citoyenne du climat (Montreuil) - 1 stagiaire préparant sa thèse sur Est Ensemble (hors territoire) <p>Dans le contexte actuel, nous pensons que ce sujet intéresse les citoyens mais que l'information sur cette concertation n'a pas été suffisamment relayée.</p> <p>Nous proposons que les garants, qui veillent au bon déroulement de la concertation, veillent à une large diffusion de l'information par les communes d'Est Ensemble : comme la ville de Montreuil, les 9 communes d'Est Ensemble pourront, par exemple, diffuser l'information de la concertation sur le PCAET via leurs réseaux sociaux.</p> <p>Il relève en effet du rôle des garants de "garantir la qualité du dispositif participatif au nom de la CNDP et dans le respect de ses principes en prescrivant de manière plus ou moins contraignante les modalités de participation du public".</p> <p>Bien cordialement,</p> <p>Anna Courouau - architecte dplg</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution.</p> <p>Est Ensemble a organisé les rencontres de la deuxième étape de concertation préalable en étroite collaboration avec les 9 communes du territoire. Les éléments de communication concernant la deuxième étape de concertation ont été partagés à plusieurs reprises avec les services de communication des communes. Suite à ce partage d'informations, le programme de réunions publiques a notamment été publié dans les journaux municipaux des villes de Romainville et Montreuil, sur le site de la ville de Romainville et sur la page Facebook de la ville de Pantin.</p> <p>Est Ensemble a en outre diffusé les modalités de concertation via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un affichage réglementaire à l'Hôtel du territoire et dans le 9 hôtel des villes, 15 jours avant le début de la deuxième phase de concertation ; - La distribution de 11 550 dépliants informatifs sur les 9 villes du territoire (arrêts métro, marchés forains, équipements culturels communaux et territoriaux, mairies) : 1350 dépliants à Pantin (marché, gare RER et métro Hoche) ; 900 dépliants à Bondy (marché et gare RER) ; 1800 dépliants à Romainville (métros Mairie des Lilas et Raymond Queneau) ; 450 dépliants à Bagnolet (métro Gallieni) ; 2250 dépliants à Montreuil (métros Mairie ; Robespierre et Croix de Chavaux) ;

Bilan de la concertation préalable – Révision du PCAET d'Est-Ensemble

		<p>- L'envoi de 5 newsletters avec un article d'actualité sur la concertation à la liste de diffusion d'Est Ensemble qui compte 20 000 contacts (« La Lettre d'Est Ensemble » du 21/09 au 07/12).</p> <p>- La publication d'actualités sur le site web d'Est Ensemble avec l'annonce du programme (ex : https://www.est-ensemble.fr/urgence-climatique-deux-concertations-pour-lavenir (Lien externe)) ;</p> <p>- La diffusion de communiqués de presse à plus d'une centaine de destinataires de la presse locale et nationale respectivement les 8/09, 12/09 et 10/11</p> <p>- Plusieurs publications sur les réseaux sociaux du 06/10 au 08/12 (facebook et twitter)</p> <p>Concernant votre observation sur les garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), nous vous confirmons que les garants veillent à la transparence de l'information, à l'argumentation des points de vue, à l'égalité de traitement, et à l'inclusion de tous les publics concernés. Les garants ont accompagné Est Ensemble dans la définition des dispositifs et des méthodes de travail. En outre, ils ont veillé à la bonne diffusion de l'information aux parties prenantes du territoire et ont, à cet effet, suggéré à Est Ensemble de relancer les services des 9 villes pour qu'elles relaient le programme des rendez-vous publics.</p>
Mardi 15 novembre	<p>Bonjour,</p> <p>Depuis https://www.debatpublic.fr/pcaet-est-ensemble-1414#scrollNav-2-2 le lien vers le site de la concertation du PCAET d'Est Ensemble ne fonctionne pas.</p> <p>Le lien intitulé "Site internet de la consultation https://ensemblepourleclimat.est-ensemble.fr/assemblees/demarche-climat renvoie sur l'index du site de la CNDP ;</p> <p>Bien cordialement,</p> <p>Anna Courouau</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour cette remarque.</p> <p>Vous trouverez ci-après le lien vers la page correspondante au PCAET d'Est Ensemble sur le site de la Commission Nationale du Débat Public : https://www.debatpublic.fr/pcaet-est-ensemble-1414.</p> <p>Les liens signalés ont été modifiés et renvoient désormais vers les pages du site « ensemble pour le climat ».</p>
Vendredi 25 novembre	<p>Bonjour,</p> <p>Comment se fait-il que l'installation de panneaux photovoltaïques continue à être bridée par des avis des ABF, d'une part, et un renvoi sans explication vers le PLUi, d'autre part?</p> <p>Notre projet d'installation de 8 panneaux photovoltaïques a été rétorqué en raison d'un avis de l'ABF pour des raisons esthétiques tout à fait contestables et la demande des services techniques de la mairie des Lilas d'intégrer à la toiture ces panneaux avec une teinte équivalente à celle des tuiles mécaniques de couleur orange.</p> <p>Hormis le fait que les tuiles photovoltaïques ne sont pas proposées par EDF-ENR et par beaucoup d'autres entreprises installatrices, la mise en œuvre de ces matériaux est beaucoup plus onéreuse et le rendement qu'on peut en attendre beaucoup plus faible que des panneaux photovoltaïques classiques.</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Nous vous remercions pour votre contribution.</p> <p>Est Ensemble partage votre volonté de développer les énergies renouvelables sur le territoire et en a fait une priorité pour la transition énergétique et le développement économique. Via l'orientation 5 « Développer les énergies renouvelables et locales » du plan climat air énergie territorial adopté en 2017, la collectivité a formalisé son engagement dans ce domaine et a dédié une partie de son budget afin d'investir dans des ressources énergétiques renouvelables et à faible impact carbone.</p> <p>Est Ensemble a notamment soutenu et financé le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Waldeck-Rousseau que vous mentionnez dans votre observation, en coordination étroite avec la Ville des Lilas.</p>

	<p>Ce refus est d'autant plus incompréhensible en raison de l'installation (non intégrée à la toiture) de plusieurs dizaines de panneaux photovoltaïques classiques sur une des toitures de l'école élémentaire Waldeck-Rousseau, bâtiment municipal qui jouxte le bâtiment protégé du Garde-Chasse. Opération réalisée avec le soutien de la mairie des Lilas par la coopérative "Electrons Solaires", dont nous détenons par ailleurs des parts sociales. Deux poids, deux mesures ?</p> <p>Ne serait-il pas nécessaire, alors qu'on nous demande de toute part (et avec raison) de faire baisser notre empreinte carbone et d'aller vers plus de sobriété énergétique, de faciliter ces projets - collectifs, comme individuels - d'installation d'énergie renouvelable et d'assouplir les règles ? Inciter, en raison de l'urgence climatique, plutôt que de dresser des obstacles d'un autre temps...</p> <p>Pascale et Marc Plocki - Les Lilas</p>	<p>La volonté de la collectivité est de continuer à soutenir le développement des énergies renouvelables sur le territoire en facilitant, entre autres, la mise en place de projets comme celui que vous proposez.</p> <p>Nous ne pouvons pas nous exprimer au sujet des contraintes que vous évoquez, n'ayant pas accès au dossier et au motif de l'avis de l'ABF. Un projet peut en effet relever, en raison de la réglementation relative à la protection des monuments historiques ou à la protection des sites, de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Si l'avis est dit simple ou conforme, l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation reste libre de suivre ou non cet avis.</p> <p>Aussi, nous nous engageons à porter votre demande à la connaissance de la ville des Lilas.</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

7 Les étapes ultérieures

Conclusions et bilans de la concertation

La concertation s'est achevée lors de la journée mondiale pour le climat le 8 décembre 2022. A la suite de cette concertation, tous les comptes-rendus des différentes étapes de la concertation ont été publiés sur son site et ce bilan a été établi.

Marie-Claire EUSTACHE et Alain ROTBARDT, les deux garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), rendront dans le mois leur bilan sur la seconde étape de la concertation. Est Ensemble aura ensuite deux mois pour répondre à ce bilan.

Rédaction du PCAET

La rédaction du projet de PCAET ainsi que son évaluation environnementale auront lieu à l'issue de la concertation préalable. Le projet de PCAET sera adopté par le Conseil de territoire en juin 2023.

Le projet de PCAET finalisé, intégrant les engagements pris par la collectivité territoriale à l'issue de la concertation préalable, et en particulier de la Convention citoyenne, comprendra notamment un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il fera l'objet d'une mise à disposition du public sous la forme d'une participation du public par voie électronique (PPVE) après avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), de la Métropole du Grand Paris et du Conseil Régional d'Île-de-France sur la plateforme numérique. Le public sera ainsi invité à s'informer et à réagir.

L'adoption du nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Est Ensemble est ainsi prévue à l'automne 2023.

Remerciements

Est Ensemble remercie tous les participants qui ont pris part à la concertation pour la révision de son Plan climat-air-énergie territorial, et qui ainsi ont permis de faire entendre la voix des citoyens et des acteurs du territoire dans les débats.

Est Ensemble remercie également Marie-Claire EUSTACHE et Alain ROTBARDT, garants désignés par la CNDP, pour leur engagement envers la neutralité et la transparence du débat.